

<p>GENERAL TERMS AND CONDITIONS FOR PURCHASE OF NON-PRODUCTION GOODS (INCLUDING EQUIPMENT) OR IN-PLANT SERVICES</p> <p>1. Purpose and Use; Defined Terms.</p> <p>1.1 Purpose and Use. These Terms and Conditions for Purchase of Non-Production Goods (Including Equipment) or In-Plant Services (the "Terms") apply to the purchase of items by Guardian Industries Holdings, LLC or its direct or indirect subsidiaries, which may include but are not limited to SRG Global, LLC or one of its subsidiaries or Guardian Glass, LLC or one of its direct or indirect subsidiaries (collectively referred to in these Terms as "Guardian") if a Buyer chooses to contract with Seller to purchase goods or services, as applicable. Section 2 describes how the Parties may enter into a binding contract for the Work. The applicable rights, obligations and liabilities of each Buyer under a Contract are solely those of such Buyer and neither Guardian or any of its Affiliates or any other Buyer will be responsible for any obligations or liabilities of such Buyer. Under no circumstances, will Guardian or any Buyer not party to a particular Contract be jointly and severally liable for the obligations of others. The Goods or Services, as applicable, may be more fully described in the Guardian-approved specification referenced in the RFQ, Commercial Agreement or Purchase Order, and/or Seller's published specification, regardless of format, to the extent that it does not conflict with or is inconstant with the specifications that are otherwise referenced in the Contract (the "Specification"). Changes to these Terms are not part of the Contract unless Buyer expressly agrees to them in writing. The terms set forth in the following sections will be applicable to Seller and Seller Group at all times during the Term whether or not there are any Purchase Orders or Commercial Agreements in effect between the Parties: Section 4.3(a) (Indemnity); Section 4.1 (Safety); Section 4.3(d) (Seller's Insurance); Section 4.2(c) (Compliance with Laws); Section 8.1 (Confidentiality); and Section 8.11 (Publicity and Use of Names and Marks).</p> <p>1.2 Purchases by SRG Global, LLC, and its direct and indirect subsidiaries. With respect to purchases by SRG Global, LLC and its direct and indirect subsidiaries only (collectively, "SRG"), these Terms apply to the purchase of items that are not directly used in the production of goods supplied to SRG's customers and services and work to be performed at one of SRG's facilities. To the extent Seller is a supplier of production components, materials and applicable services directly used in the production of goods supplied to SRG's customers, including raw materials, components or finished goods such as clips, badges, or fasteners, these Terms do not apply and are superseded and replaced in their entirety by the SRG Global General Terms and Conditions of Purchase of Production Goods</p>	<p>CONDITIONS GÉNÉRALES POUR L'ACHAT DE BIENS HORS CYCLE DE PRODUCTION (Y COMPRIS DE L'ÉQUIPEMENT) OU DE SERVICES EN USINE</p> <p>1. Objet et utilisation ; Définitions.</p> <p>1.1. Objet et Utilisation. Ces Conditions Générales pour l'Achat de Biens Hors Cycle de Production (Y compris de l'Équipement) ou des Services En usine (les "Conditions") s'appliquent à l'achat d'articles par Guardian Industries, LLC ou ses filiales directes ou indirectes, qui incluent mais ne se limitent pas à SRG Global, LLC ou une de ses filiales ou Guardian Glass, LLC ou une de ses filiales directes ou indirectes (ensemble appelées "Guardian" dans ces Conditions Générales) dès lors qu'un Acheteur choisit de contracter avec le Vendeur pour acheter des biens ou services. La Section 2 décrit la façon dont les Parties peuvent signer un contrat pour la réalisation de Travaux. Les droits, obligations et responsabilités applicables de chaque Acheteur sous Contrat incombent uniquement à un tel Acheteur et ni Guardian, ni l'un quelconque de ses affiliés, ni tout autre Acheteur ne sera responsable de toute obligation ou responsabilité d'un tel Acheteur. En aucun cas, Guardian, ni tout Acheteur n'étant pas impliqué dans un Contrat particulier, ne seront conjointement ou séparément responsables des obligations d'autres parties. Les Biens ou Services, selon le cas, pourront être décrits plus en détails dans le cahier des charges approuvé par Guardian et référencé dans la demande de devis, dans l'Accord Commercial ou le Bon de Commande, et/ou le cahier des charges publié par le Vendeur, quel que soit son format, dans la mesure où il n'entre pas en conflit ou n'est pas incohérent avec le cahier des charges cité en référence par ailleurs dans le Contrat (le "Cahier des Charges"). Les modifications de ces Conditions ne seront pas applicables au Contrat à moins que l'Acheteur ne donne expressément son accord écrit sur celles-ci. Les termes indiqués dans les sections suivantes seront applicables au Vendeur et au Groupe Vendeur à tout moment pendant la Durée, que des Bons de commande ou des Accords commerciaux soient en vigueur entre les Parties ou non : Section 4.3(a) (Indemnité) ; Section 4.1 (Sécurité) ; Section 4.3(d) (Assurance du vendeur) ; Section 4.2(c) (Conformité aux lois) ; Section 8.1 (Confidentialité) ; et Section 8.11 (Publicité et Utilisation des noms et des marques).</p> <p>1.2. Achats effectués par SRG Global, LLC, et ses filiales directes ou indirectes. Concernant les achats effectués par SRG Global, LLC et ses filiales directes ou indirectes uniquement (ensemble, "SRG"), ces Conditions s'appliquent à l'achat d'articles qui ne sont pas utilisés directement dans la production des biens fournis aux clients de SRG et aux services et travaux devant être réalisés dans l'une des installations de SRG. Dans le cas où le Vendeur est un fournisseur de composants et matériaux de production ou de services utilisés directement dans la production des biens fournis aux clients de SRG, ce qui comprend notamment les matières premières, les composants et les produits finis comme les clips, badges, ou fermetures, ces Conditions ne s'appliquent pas et sont remplacées dans leur</p>
---	---

<p>(see https://www.guardian.com/en/supplier_portal_1). These Terms apply to the purchase of all other goods and services purchased by SRG, including capital equipment, office supplies, information technology services and equipment, tooling, dies and for services that will be provided at SRG's facilities.</p> <p>1.3 Certain Defined Terms. "Affiliate" of an entity means any other entity that directly or indirectly, through one or more intermediaries, Controls, is Controlled by, or is under common Control with, such entity. "Buyer" is the Guardian entity identified in the Purchase Order or other applicable Commercial Agreement of the Parties. "Commercial Agreement", if entered into by the Parties, is a written document signed by Buyer and Seller, describing the purchased Goods or Services, and setting forth the commercial terms for purchase of Goods and Services and may be used in lieu of or with a Purchase Order to evidence Buyer's purchase of Goods and Services. The Commercial Agreement may be in the form of a SOW. A Commercial Agreement is not binding unless it is signed by both Parties. The "Contract," if entered into by the Parties, is comprised of (a) these Terms, (b) the applicable Purchase Order and applicable Commercial Agreement, (c) the Specifications, if applicable, (d) the SOW, if applicable and signed by both Parties, (e) the applicable Buyer's then-current Supplier Quality Manual, (f) any other document specifically agreed to by the Parties in writing which reference these Terms and, (g) with respect to SRG Global only if Tooling is identified in the Contract, SRG Global's Tooling and Equipment Integrator Supplier Agreement. "Control" (and with correlative meanings), the terms "Controlled by" and "under common Control with" means, with respect to any person or entity, the possession, directly or indirectly, of the power to direct or cause the direction of the management or policies of another person or entity, whether through the ownership or voting securities, by contract, or otherwise. "Effective Date" is the date when these Terms are signed by Seller or when Seller otherwise accepts these Terms via Buyer's electronic procurement system. "Guardian Data" means any information in digital format that can be transmitted or processed, including, without limitation, process data, equipment status data, alarm data, and KPI data, that is produced by or inputted into the Goods or Services that are the subject of the applicable Contract between Buyer and Seller and Personal Data. "Goods" means the goods identified in any applicable Purchase Order or other applicable Commercial Agreement, which may include without limitation equipment, tooling, dies, molds, etc. or with respect to SRG only, Tooling. "Party" means Buyer or Seller, as applicable. "Personal Data" means any data, information or record that directly or indirectly identifies a natural person or relates to an identifiable natural person, including but not limited to name, address, telephone number, email address, government issued identification number, date of birth, biometric data, geolocation data, and any other personally identifiable information that is stored in the Goods or Services that are the subject of the applicable Contract between Buyer and Seller. "Purchase Order" is a document that may be issued by Buyer to Seller to evidence Buyer's purchase of Goods and/or Services. "Purchase Price" means the price for the Work to be paid by Buyer to Seller as set forth in the Purchase Order or Commercial Agreement. "RFQ" means the request for quotation, request for proposal, or similar document, issued by Buyer for the Goods and/or Services. "Seller" means the entity</p>	<p>intégralité par les Conditions Générales et Conditions d'Achat de Biens de Production de SRG Global (voir https://www.guardian.com/en/supplier_portal_1) qui leur sont entièrement substituées. Ces Conditions s'appliquent à l'achat de tous autres biens et services achetés par SRG, y compris les biens d'équipement, les fournitures de bureau, les services et équipement de technologie d'information, l'outillage, les matrices et services qui seront réalisés dans les établissements de SRG.</p> <p>1.3. Certains Termes Définis. "Affilié" à une entité désigne toute autre entité qui, directement ou indirectement, par le biais d'un ou plusieurs intermédiaires, Contrôle, est Contrôlée par, ou est en Contrôle commun avec cette entité. "Acheteur" est l'entité de Guardian identifiée dans le Bon de Commande ou tout autre Accord Commercial liant les Parties. "Accord Commercial" est un document écrit signé par l'Acheteur et le Vendeur, décrivant les Biens ou Services achetés, et énonçant les conditions commerciales encadrant l'achat de Biens et de Services, il peut être utilisé en lieu et place de ou avec un Bon de Commande pour établir l'achat de Biens et Services par l'Acheteur. L'Accord Commercial peut prendre la forme d'un Énoncé des Travaux. Un Accord Commercial n'est pas contraignant à moins d'être signé par toutes les Parties. Le "Contrat" comprend (a) ces Conditions, (b) le Bon de Commande et l'Accord Commercial applicables, (c) le Cahier des Charges, le cas échéant, (d) l'Énoncé des Travaux, le cas échéant, s'il est signé par toutes les Parties, (e) le Manuel Qualité Fournisseur de l'Acheteur en vigueur au jour de la conclusion du Contrat, (f) tout autre document accepté par les Parties par écrit, qui fait référence à ces Conditions et, (g) concernant SRG Global et seulement si l'Outillage est visé dans le Contrat, l'Accord Fournisseur Intégrateur pour l'Outillage et L'Équipement de SRG Global. "Contrôle" (et corrélativement, les termes "Contrôlée par" et "en Contrôle commun avec") signifie, concernant toute personne ou entité, la possession, directe ou indirecte, du pouvoir d'orienter ou d'influer sur la direction de la gestion et des politiques d'une autre personne ou entité, par le biais de la propriété d'action ou de titres comportant des droit de vote, d'un contrat, ou autre. "Date d'Entrée en Vigueur" est la date à laquelle ces Conditions sont signées par le Vendeur ou à laquelle le Vendeur accepte ces Conditions par le biais du système électronique d'approvisionnement de l'Acheteur. "Données Guardian" désigne toute information dans un format numérique pouvant être transmise ou traitée, y compris, sans s'y limiter, les données de traitement, de statut des équipements, d'alarme et de KPI, produites par ou imputées aux Biens ou Services qui font l'objet du Contrat en vigueur entre l'Acheteur et le Vendeur et les Données personnelles. "Biens" désigne les biens visés dans tout Bon de Commande ou Accord Commercial applicable, ce qui peut inclure notamment, sans que la liste qui suit ne soit exhaustive, l'équipement, l'outillage, les matrices, les moules, etc., ou s'agissant de SRG uniquement, l'Outillage. "Partie" désigne l'Acheteur ou le Vendeur, selon le cas. "Données personnelles" désigne toute donnée, information ou dossier identifiant, directement ou indirectement, une personne physique ou faisant référence à une personne physique identifiable, y compris, sans s'y limiter, le nom, l'adresse, le numéro de téléphone, l'adresse électronique, le numéro d'identification officiel fourni par le gouvernement, la date de naissance, les données biométriques, les données de géolocalisation et toute autre information personnellement identifiable qui serait stockée dans les Biens ou Services qui font l'objet du Contrat en vigueur entre l'Acheteur et le</p>
--	--

<p>from which the Buyer purchases Goods or Services. "Seller Group" means Seller, its subcontractors, and each of their respective employees, subcontractors, agents, representatives and invitees. "Services" means the services identified in a Purchase Order, Commercial Agreement, Specification, SOW or one of more of such documents. "SOW" is a Statement of Work that the Parties may use to set out the commercial terms of the Services to be performed. A SOW is not binding on the Parties unless it signed by both Parties. "Tooling" means tools, dies, molds, manifolds, gages, rapid prototype, components, or models purchased by SRG to be used to manufacture products for SRG's customers. "Work" means the Goods and Services collectively when purchased together under the same Contract and individually if purchased under separate Contracts.</p> <p>2. Forming a Contract.</p> <p>2.1 With RFQ. If Seller has received an RFQ from Buyer, this Section 2.1 applies.</p> <p>(a) Submitting Quotations. Seller must submit its quotation in writing, and it must be signed by Seller's authorized representative.</p> <p>(b) Meaning of Quotations. Seller's quotation is deemed to be an offer to sell on precisely the basis set forth in these Terms and the Specifications provided as part of the RFQ. If Seller wishes to quote on a different basis or to change any of the terms, Seller must seek amended specifications or conditions from Buyer before Seller submits its quotation. Seller's quotation will be open for acceptance for the time specified in the Specifications (if no time is specified, for three months).</p> <p>(c) Acceptance and Forming a Contract. Buyer reserves the right to reject any offer in its sole discretion. Seller and Buyer have a binding agreement with respect to the Work when Buyer either: (i) accepts Seller's offer by delivering Seller a Purchase Order in response to Seller's quotation and (A) the price on the Purchase Order matches the price in the quotation; or (B) the price on the Purchase Order is different from the price on the quote and Seller confirms Seller's acceptance of the change by accepting the Purchase Order or beginning work; or (ii) enters into a Commercial Agreement with Seller in response to Seller's quotation. Seller will be deemed to have accepted the Purchase Order if Seller does not reject it in writing within 5 business days of receipt.</p> <p>2.2 Purchase Order – Acceptance and Contract Formation. If Seller has not submitted a quotation to Buyer in response to</p>	<p>Vendeur. "Bon de Commande" est un document qui peut être émis par l'Acheteur au Vendeur pour prouver l'achat de Biens et/ou Services par l'Acheteur. "Prix d'Achat" désigne le prix devant être payé par l'Acheteur au Vendeur pour les Travaux, tel qu'énoncé dans le Bon de Commande ou dans l'Accord Commercial. "Demande de Devis" désigne une demande de devis, une demande de proposition, ou tout document similaire, délivré par l'Acheteur en vue de l'achat des Biens et/ou Services. "Vendeur" désigne l'entité à laquelle l'Acheteur achète les Biens ou Services. "Groupe Vendeur" désigne le Vendeur, ses sous-traitants, et chacun de leurs employés, sous-traitants, agents, représentants ou tout tiers de son fait. "Services" désigne les services identifiés dans un Bon de Commande, un Accord Commercial, un Cahier des Charges, un Énoncé des Travaux ou un ou plusieurs de ces documents. "Énoncé des Travaux" est l'Énoncé des Travaux que les Parties peuvent utiliser pour établir les conditions commerciales des Services devant être réalisés. Un Énoncé des Travaux n'est pas contraignant à moins d'être signé par toutes les Parties. "Outillage" désigne les outils, matrices, moules, collecteurs, jauges, prototype / maquette, composants ou modèles achetés par SRG pour être utilisés dans la fabrication des produits destinés aux clients de SRG. "Travaux" désigne les Biens et Services, pris dans leur ensemble lorsqu'ils sont achetés dans le cadre du même Contrat, et pris individuellement lorsqu'ils sont achetés dans le cadre de Contrats distincts.</p> <p>2. Formation du Contrat.</p> <p>2.1. Avec Demande de Devis. Si le Vendeur a reçu une Demande de Devis de l'Acheteur, cette Section 2.1 s'applique.</p> <p>a. Soumission des Devis. Le Vendeur doit soumettre son devis par écrit, et celui-ci doit être signé par un représentant autorisé du Vendeur.</p> <p>b. Portée des Devis. Le devis du Vendeur est présumé être une offre de vente, faite sur la base de ces Conditions et du Cahier des Charges fourni dans le cadre de la Demande de Devis. Si le Vendeur souhaite soumettre une offre sur une base différente ou modifier les conditions qui la régissent, le Vendeur doit solliciter de l'Acheteur une modification du cahier des charges ou des conditions avant que le Vendeur ne soumette son offre. L'offre du Vendeur sera une offre ouverte à l'acceptation de l'Acheteur pendant le délai spécifié dans le Cahier des Charges (si aucun délai n'est spécifié, pendant trois mois).</p> <p>c. Acceptation et Formation du Contrat. L'Acheteur se réserve le droit de rejeter toute offre à sa propre discrétion. Le Vendeur et l'Acheteur sont liés par un accord contraignant au titre des Travaux dès lors que l'Acheteur : (i) soit, accepte l'offre du Vendeur en envoyant un Bon de Commande au Vendeur en réponse au devis du Vendeur et (A) le prix sur le Bon de Commande correspond au prix du devis ; ou (B) le prix sur le Bon de Commande est différent du prix du devis et le Vendeur confirme son acceptation du changement en acceptant le Bon de Commande ou en débutant les Travaux ; (ii) soit signe un Accord Commercial avec le Vendeur en réponse au devis du Vendeur. Le Vendeur sera présumé avoir accepté le Bon de Commande si le Vendeur ne le rejette pas par écrit dans les 5 jours ouvrés à compter de sa réception.</p> <p>2.2. Bon de Commande-Acceptation et Formation du Contrat. Si le Vendeur n'a pas soumis de devis à l'Acheteur en</p>
---	---

<p>an RFQ, this Section 2.2 applies. Seller and Buyer have a binding agreement with respect to the Work when Seller accepts Buyer's Purchase Order, which is deemed to include these Terms. Purchase Order acceptance occurs when Seller (a) begins or continues to perform the Work; or (b) accepts the Purchase Order; or (c) enters into a Commercial Agreement with Buyer. Seller will be deemed to have accepted the Purchase Order if Seller does not reject it in writing within 5 business days of receipt.</p> <p>2.3 Order of Precedence. If there is a conflict between any of the documents that comprise the Contract, the order of precedence is: (a) the applicable Purchase Order and Commercial Agreement, as applicable, (b) the SOW, (c) the Specification, (d) these Terms, (e) the Tooling and Equipment Integrator Supplier Agreement and (f) the applicable Buyer's then-current Supplier Quality Manual. For the avoidance of doubt, a Purchase Order may only supplement these terms with respect to pricing, schedule, and other specific aspects of the Goods or Services and not as to general terms and conditions related to the supply of Goods or Services that are otherwise provided for in these Terms. Buyer expressly objects to, and does not accept, any changes or additions to the Contract that Seller makes and no such changes or additions are part of the Contract unless each Party expressly agrees to them in writing.</p> <p>2.4 Affiliate Adoption. Seller agrees that if any Affiliates of Guardian or Buyer wish to purchase Goods or Services from Seller by issuing Purchase Orders or entering into other Commercial Agreements with Seller (an "Affiliate Contract"), these Terms will be incorporated by reference in any such Affiliate Contract as if these Terms were separately executed by such Affiliate (and solely by such Affiliate) without reference to such terms for Guardian companies but which must be specifically referenced for any Affiliate that is not a Guardian company, provided, however, that (i) such Affiliate Contract may contain such additional supplementary provisions or amendments to these Terms as Affiliate and Seller may agree upon in writing and (ii) if there is a conflict between the terms of the Affiliate Contract and these Terms, the Affiliate Contract controls. For purposes of such Affiliate Contract, the term "Buyer" in these Terms will be deemed to apply to such Affiliate. The applicable rights, obligations, and liabilities of a Buyer under an Affiliate Contract will be solely those of such Buyer and none of the Affiliates or Guardian will be responsible for any obligations or liabilities of such Buyer under an Affiliate Contract. The applicable rights, obligations, and liabilities of the Affiliate Buyer will be solely those of the Affiliate, and neither Guardian nor any other Buyer will be responsible for any obligation or liabilities of the Affiliate Buyer under such Affiliate Contract. Under no circumstances will Guardian or any of the Affiliates be jointly or severally liable for the obligations of others.</p>	<p>réponse à une Demande de Devis, cette Section 2.2 s'applique. Le Vendeur et l'Acheteur sont liés par un accord contraignant au titre des Travaux dès lors que le Vendeur accepte le Bon de Commande de l'Acheteur, qui est réputé inclure ces Conditions. L'acceptation du Bon de Commande a lieu dès lors que le Vendeur (a) commence ou continue les Travaux ; ou (b) accepte le Bon de Commande ; ou (c) signe un Accord Commercial avec l'Acheteur. Le Vendeur sera présumé avoir accepté le Bon de Commande si le Vendeur ne le rejette pas par écrit dans les 5 jours ouvrés à compter de sa réception.</p> <p>2.3. Ordre de Prévalence. S'il y a un conflit entre les documents formant le Contrat, l'ordre de prévalence est le suivant : (a) le Bon de Commande et l'Accord Commercial applicable, selon le cas, (b) l'Énoncé des Travaux, (c) les Cahier des Charges, (d) ces Conditions, (e) l'Accord Fournisseur Intégrateur sur l'Outillage et l'Équipement et (f) le Manuel Qualité Fournisseur en vigueur, applicable à l'Acheteur. Afin d'éviter tout doute, un Bon de Commande ne peut compléter ces Conditions qu'en ce qui concerne le Prix, le calendrier, et les autres aspects spécifiques des Biens ou Services et non en ce qui concerne les conditions générales relatives à la fourniture de Biens ou Services prévues par ailleurs dans ces Conditions. L'Acheteur s'oppose à et refuse expressément, toute modification ou ajout au Contrat que le Vendeur pourrait effectuer et aucune de ces modifications ou ajouts ne feront partie du Contrat à moins que chaque Partie y donne son accord exprès et écrit.</p> <p>2.4. Application de ces Conditions aux contrats conclus par un Affilié. Le Vendeur convient du fait que si un Affilié à Guardian ou à l'Acheteur souhaite acheter des Biens ou Services au Vendeur en émettant des Bons de Commande ou en signant des Accords Commerciaux avec le Vendeur (un "Contrat Affilié"), ces Conditions seront intégrées à chacun de ces Contrats Affilié comme si ces Conditions avaient été établies séparément par cet Affilié (et uniquement par cet Affilié), sans référence auxdites conditions pour les sociétés Guardian, mais qui doivent être citées en référence de manière spécifique pour toute filiale qui n'est pas une société Guardian, sous la réserve toutefois, que (i) ce Contrat Affilié peut contenir des dispositions dérogatoires ou complémentaires à ces Conditions, convenues par les Parties par écrit et (ii) s'il existe un conflit entre les conditions du Contrat Affilié et ces Conditions, le Contrat Affilié prévale. Dans le cadre d'un tel Contrat Affilié, le terme "Acheteur" dans ces Conditions sera présumé s'appliquer à l'Affilié en question. Les droits, obligations et responsabilités mises à la charge de l'Acheteur par le Contrat Affilié incomberont uniquement à cet Acheteur et aucun des autres Affiliés ou Guardian ne seront tenus des obligations ou responsabilités de cet Acheteur au titre du Contrat Affilié. Les droits, obligations et responsabilités applicables au Vendeur Affilié seront uniquement ceux de l'Affilié et ni Guardian ni aucun autre Acheteur ne seront responsables des obligations ou responsabilités du Vendeur Affilié au titre du Contrat Affilié. En aucun cas Guardian ni aucun des Affiliés ne sera conjointement ou solidairement responsable des obligations des autres.</p>
--	--

<p>3. Communication. If a representative of Buyer is identified in the Contract or otherwise identified in writing to Seller ("Buyer's Representative") that person is Buyer's first point of contact and, except in an emergency (and then only to the extent made necessary by the emergency), Seller will not act on instructions from anyone else. Buyer may change Buyer's Representative upon written notice or through notification via Buyer's electronic procurement system. Seller's representative as identified in the Contract or otherwise in writing ("Seller's Representative") is the person through whom all communication to Seller's Group regarding the Work will be conducted.</p> <p>4. Seller Responsibilities.</p> <p>4.1 Safety. Safety is a top priority for Guardian; Seller will comply with the following:</p> <p>(a) Seller Responsible for Safety. Seller is responsible for the safety of the employees of Seller Group, as well as Buyer's employees, guests and other contractors who may be affected by the Work. Seller will take all necessary steps to minimize the risk of harm or accident that may result from the Work. Seller will establish and enforce appropriate safety, health and work procedures for the jobs being performed, and will comply with all applicable laws and regulations and the balance of this Section 4.</p> <p>(b) Injuries. All injuries must immediately be reported to the Buyer project manager or designee, as applicable, and the Plant Safety Officer, and an accident report must be completed immediately. Seller will provide Buyer with any information that Guardian or Buyer requests regarding such injuries.</p> <p>(c) Clean Work Site. Seller will protect the place where the Work is performed from accumulation of trash or debris during the Work. Seller will remove all trash and debris so that the work site is left clean and neat during, and at the end of each working day and at the end of Seller's performance of the Work. If Seller does not leave the work site clean and neat, Buyer may have the work site cleaned, and Seller will reimburse Buyer for the reasonable cost of the clean-up. Unless otherwise agreed by Buyer, Seller will arrange for proper disposal of all trash and debris at Seller's expense.</p> <p>(d) Preventing Property Damage. Seller is responsible for the protection of the plant and equipment where Seller is working, and all materials, from damage, including damage caused by Seller Group. Seller will immediately report to the Buyer project manager or designee any property damage caused by Seller or a member of Seller Group.</p> <p>(e) Specific Safety Rules. In addition to the general requirements noted above, and without limiting Seller's overall responsibility for safety, Seller will comply, and ensure that all members of Seller Group comply with the rules, policies, and</p>	<p>3. Communication. Si un représentant de l'Acheteur est désigné dans le Contrat ou désigné autrement par écrit au Vendeur ("Représentant de l'Acheteur"), cette personne sera le premier interlocuteur de l'Acheteur et, sauf en cas d'urgence (et ensuite seulement dans la mesure rendue nécessaire par l'urgence), le Vendeur n'agira sur les instructions de personne d'autre. L'Acheteur peut changer de Représentant par notification écrite ou par le biais de notification via le système électronique d'approvisionnement de l'Acheteur. Le représentant du Vendeur tel que désigné dans le Contrat ou désigné autrement par écrit ("Représentant du Vendeur») est la personne par laquelle toutes les communications destinées au Groupe Vendeur devront passer concernant les Travaux à effectuer.</p> <p>4. Responsabilités du Vendeur.</p> <p>4.1. Sécurité. La sécurité est une priorité absolue pour Guardian ; le Vendeur se conformera aux éléments suivants :</p> <p>a. Responsabilité du Vendeur quant à la Sécurité. Le Vendeur est responsable de la sécurité des employés du Groupe Vendeur, ainsi que des employés, invités et autres entrepreneurs de l'Acheteur, qui pourraient être affectés par les Travaux. Le Vendeur prendra toutes les mesures nécessaires pour minimiser le risque de dommage ou d'accident pouvant résulter des Travaux. Le Vendeur établira et appliquera des procédures appropriées en matière de sécurité, de santé et de travail pour les tâches réalisées, et devra se conformer aux lois et règlements applicables ainsi qu'à la présente Section 4.</p> <p>b. Blessures. Toutes les blessures doivent être immédiatement signalées au chef de projet de l' Acheteur ou à la personne désignée par l' Acheteur, selon le cas, ainsi qu'à l' Agent de Sécurité de l' Usine, et un rapport d' accident doit être complété immédiatement. Le Vendeur fournira à l' Acheteur toute information que Guardian ou l' Acheteur demande concernant ces blessures.</p> <p>c. Site de Travail Propre. Pendant toute la durée des Travaux, le Vendeur devra protéger le lieu où les Travaux sont réalisés contre l' accumulation d' ordures ou de débris. Le Vendeur devra retirer tous les ordures et débris afin que le site de travail reste propre et net pendant et à la fin de chaque jour ouvré et à la fin de la réalisation des Travaux par le Vendeur. Si le Vendeur ne laisse pas le site de travail propre et net, l' Acheteur peut faire nettoyer le site de travail, et le Vendeur devra rembourser à l' Acheteur le coût raisonnable du nettoyage. Sauf accord contraire de l' Acheteur, le Vendeur devra organiser l' évacuation de tous débris et ordures à ses frais.</p> <p>d. Prévenir les dommages matériels. Le Vendeur est responsable de la protection de l' usine et de l' équipement où le Vendeur travaille, et de tous les matériaux, contre les dommages, y compris les dommages causés par le Groupe Vendeur. Le Vendeur devra immédiatement signaler au chef de projet de l' Acheteur ou à la personne désignée par l' Acheteur, tout dommage matériel causé par le Vendeur ou par un membre du Groupe Vendeur.</p> <p>e. Règles de Sécurité Spécifiques. En plus des exigences générales exposées ci-dessus, et sans que cela ne vienne limiter la responsabilité générale du Vendeur quant à la sécurité, le Vendeur devra se conformer, et s' assurer que tous les membres du Groupe Vendeur se conforment aux règles, politiques, et</p>
--	--

<p>guidelines of the Buyer plant where the Work is performed and with the following specific rules:</p> <p>(i) Seller Group will be subject to all provisions of the Buyer Contractor Management Standard and any Buyer issued Contractor Management Plan (collectively, the "Safety Standard"), including without limitation, following all of Buyer's plant and Occupational Safety and Health Administration (OSHA) policies and procedures wherever applicable and other regulatory policies. Buyer may require that a risk assessment be completed before Work begins. The risk assessment will either be completed by Seller with Buyer's assistance or by Buyer with Seller's assistance, as determined by Buyer. The results of the risk assessment will be comprehensively reviewed with Seller Group before engaging in Work. If there is a conflict between the Safety Standard and the safety requirement set forth in these Terms, the Safety Standard will control and govern.</p> <p>(ii) Clear, industrial safety glasses meeting ANSI standard Z87 or similar standard applicable in the jurisdiction where the Work is performed, with side shields, and safety shoes must be worn in the facility always.</p> <p>(iii) No cutting or welding is permitted without the approval of the Buyer project manager or designee and the maintenance superintendent.</p> <p>(iv) Do not alter (disconnect or connect) any electrical or other utility service to any part of the plant without the approval of the Buyer project manager or designee and the maintenance superintendent.</p> <p>(v) Follow Buyer's Hazardous Materials Communication Program and Environmental Program and procedures for each and/or such similar regulatory requirements that may exist in the jurisdiction where the Work occurs.</p> <p>(vi) Vehicles of the Seller Group are permitted in the Buyer facilities only when dropping off or picking up material or equipment. Park in designated areas only. Seller Group employees are not permitted in the Buyer's facility outside the area of the Work. Buyer reserves the right to check the vehicles entering or leaving Buyer's facilities.</p> <p>(vii) The following are not permitted in a Buyer at any time: weapons; drugs or alcohol; private radio transmissions; aluminum cans (at Guardian float facilities only); smoking; short pants; bare shoulders; open toe shoes; torn pants or shirts; or other clothing, jewelry, or hairstyles presenting a safety hazard. The determination of a safety hazard will be made solely by Buyer's Health and Safety Manager or designee.</p>	<p>directives de l'usine de l'Acheteur où les Travaux sont réalisés et aux règles spécifiques suivantes :</p> <p>i. Le Groupe Vendeur sera soumis à toutes les dispositions des Normes de Gestion Entrepreneur de l'Acheteur et à tout Plan de Gestion Entrepreneur délivré par l'Acheteur (collectivement, les "Normes de Sécurité"), incluant notamment et sans que cette liste ne soit exhaustive, toutes les politiques et procédures applicables dans l'usine de l'Acheteur et les politiques et procédures de l'Occupational Safety and Health Administration (OSHA) (l'Administration de la sécurité et de la santé au travail), ainsi que les autres réglementations applicables. L'Acheteur peut demander la réalisation d'une évaluation des risques avant que les Travaux ne commencent. L'évaluation des risques sera réalisée soit par le Vendeur avec l'aide de l'Acheteur soit par l'Acheteur avec l'aide du Vendeur, selon ce que l'Acheteur décide. Les résultats de l'évaluation des risques seront examinés en détail avec le Groupe Vendeur avant le début des Travaux. S'il existe un conflit entre les Normes de Sécurité et les exigences de sécurité énoncées dans ces Conditions, les Normes de Sécurité prévaudront.</p> <p>ii. Des lunettes de protection industrielles, transparentes et claires, avec écrans latéraux, conformes à la norme ANSI Z87 ou à une norme similaire applicables dans l'Etat où les Travaux sont réalisés, ainsi que des chaussures de sécurité doivent être portées en permanence dans l'établissement.</p> <p>iii. Aucune découpe ni soudure n'est autorisée sans le consentement du chef de projet de l'Acheteur ou de la personne désignée par l'Acheteur et du surintendant de la maintenance.</p> <p>iv. Ne pas modifier (débrancher ou raccorder) le service électrique ou tout autre service utilitaire d'une partie de l'usine sans le consentement du chef de projet ou de la personne désignée par l'Acheteur et du surintendant de la maintenance.</p> <p>v. Suivre le Programme de Communication sur les Matériaux Dangereux, le Programme Environnemental et les procédures de l'Acheteur relatives à des exigences réglementaires similaires pouvant exister dans l'Etat où les Travaux ont lieu.</p> <p>vi. Les véhicules du Groupe Vendeur sont autorisés dans les établissements de l'Acheteur uniquement pour livrer ou récupérer du matériel ou de l'équipement. Se garer dans les zones désignées uniquement. Les employés du Groupe Vendeur ne sont pas autorisés dans l'établissement de l'Acheteur en dehors de la zone de Travaux. L'Acheteur se réserve le droit de fouiller les véhicules entrant ou sortant des établissements de l'Acheteur.</p> <p>vii. Les objets ou actions suivants ne sont à aucun moment autorisés dans les établissements de l'Acheteur : armes ; drogues ou alcool ; des transmissions radio personnelles ; cannettes en aluminium (sur les sites de suspension de Guardian uniquement) ; fumer, pantalons courts ; épaules découvertes ; chaussures ouvertes ; pantalons ou chemises déchirés ; ou autre vêtements ; bijoux ; ou coiffures présentant un risque pour la sécurité. La détermination du risque de sécurité sera faite uniquement par le Responsable Santé et Sécurité de l'Acheteur ou par la personne désignée par l'Acheteur.</p>
---	---

<p>(viii) Weapons are not permitted on any Buyer property at any time (including weapons stored in any vehicle or container), regardless of whether an individual has a valid permit to carry a weapon. Weapons include firearms, explosives, air rifles or pistols, and knives (except small pocket knives with blades no longer than three inches).</p> <p>(ix) Neither Seller nor any member of Seller Group is permitted in the facility outside the Work area.</p> <p>(f) Safety Concerns. If, in Buyer's sole judgment, any member of Seller Group is performing Work or is preparing to perform Work in an unsafe manner, including, without limitation, failing to follow any safety requirement set forth in this Section 4.1, then Buyer may notify Seller or Seller Group to immediately stop work. If Buyer gives such notice, all of part of Seller Group, as determined by Buyer, will immediately stop work, expeditiously resolve the safety concern and provide regular updates to Buyer regarding its progress. All or part of Seller Group, as determined by Buyer, cannot resume work until Seller receives written notice from Buyer that, in Buyer's sole judgment, the safety concern is resolved. During the period of stopped work, Buyer will have no liability whatsoever to any member of Seller Group under the Contract or otherwise and Seller will reimburse Buyer for any costs associated with the work stoppage.</p> <p>(g) The Environment and Disposal of Hazardous Materials. All members of Seller Group must comply with all applicable environmental laws and follow the instructions of Buyer's Environmental Manager and designee concerning compliance with environmental laws and policies. Seller must notify Buyer in advance of, and provide Safety Data Sheets for, any hazardous or regulated materials that any member of Seller Group brings onto Buyer's site, including any such materials that are incorporated in or part of any goods purchased by Buyer. No member of Seller Group is permitted to dispose of any hazardous or regulated material, or any materials that are suspected of being contaminated by chemicals or by hazardous or regulated materials, from a Buyer facility without obtaining written clearance in advance from Buyer's environmental manager or designee and ensuring that the disposal complies with applicable laws and that all necessary regulatory filings and are properly completed. Seller will and will cause the applicable member of Seller Group to, promptly provide any information requested by Buyer related to the creation or disposal of any hazardous or regulated material that was generated at or obtained from a Buyer site.</p> <p>(h) Data Protection and Security. If the applicable Goods or Services collect, retain or store Guardian Data, the provisions set forth in Attachment C to these Terms also apply.</p> <p>4.2 Performing the Work:</p>	<p>viii. Les armes ne sont à aucun moment autorisées sur les locaux de Guardian (y compris les armes rangées dans un véhicule ou conteneur), peu important que l'individu ait un permis valide pour posséder une arme. Les armes incluent les armes à feu, explosifs, carabines ou pistolets, et couteaux (à part les petits couteaux de poche avec des lames ne dépassant pas 3 pouces).</p> <p>ix. Ni le Vendeur ni aucun membre du Groupe Vendeur n'est autorisé dans l'établissement en dehors de la zone de Travaux.</p> <p>f. Problèmes de Sécurité. Si, selon son appréciation souveraine, l'Acheteur considère qu'un membre du Groupe Vendeur réalise ou se prépare à réaliser les Travaux de façon risquée, notamment en ne respectant pas les exigences de sécurité énoncées dans cette Section 4.1, l'Acheteur pourra enjoindre au Vendeur ou au Groupe Vendeur d'arrêter immédiatement les Travaux. Si l'Acheteur délivre une telle injonction, à tout ou partie du Groupe Vendeur, selon ce que l'Acheteur décide, le Vendeur stoppera immédiatement les Travaux, résoudra au plus vite le problème de sécurité et fournira à l'Acheteur des mises à jour régulières concernant ses progrès en matière de sécurité. Selon ce que l'Acheteur décidera, tout ou partie du Groupe Vendeur ne pourra pas reprendre le travail avant que le Vendeur ne reçoive une notification écrite de l'Acheteur, selon laquelle, il considère, au vu de son appréciation souveraine, que le problème de sécurité est résolu. Pendant la période d'arrêt de travail, l'Acheteur n'encourra aucune responsabilité envers les membres du Groupe Vendeur, ni en vertu du Contrat ni sur aucun autre fondement, et le Vendeur remboursera à l'Acheteur tout frais lié à l'arrêt de travail.</p> <p>g. Environnement et Élimination des Matières Dangereuses. Tous les membres du Groupe Vendeur doivent se conformer aux lois environnementales applicables et suivre les instructions du Responsable Environnement de l'Acheteur ou de la personne désignée par l'Acheteur en matière de respect des lois et politiques environnementales. Le Vendeur doit informer l'Acheteur à l'avance et lui fournir des Fiches de Données de Sécurité pour toute matière dangereuse ou réglementée qu'un membre du Groupe Vendeur amène sur le site de l'Acheteur, y compris les matières incorporées dans tout ou partie des biens achetés par l'Acheteur. Aucun membre du Groupe Vendeur n'est autorisé à éliminer des matières dangereuses ou réglementées, ou des matières suspectées d'être contaminées par des produits chimiques ou par des matières dangereuses ou réglementées, provenant d'un établissement de l'Acheteur, sans obtenir au préalable l'autorisation écrite du responsable environnement ou de la personne désignée par l'Acheteur et sans s'assurer que l'élimination est conforme aux lois applicables et que toutes les démarches réglementaires nécessaires ont été correctement effectuées. Le Vendeur fournira, et obligera tout membre du Groupe Vendeur à fournir, toute information requise par l'Acheteur concernant l'obtention ou l'élimination de toute matière dangereuse ou réglementée, générée ou obtenue sur un site de l'Acheteur.</p> <p>h. Protection et sécurité des données. Si les Biens ou Services concernés collectent, conservent ou stockent des Données Guardian, les dispositions exposées à l'Annexe C des présentes Conditions s'appliquent également.</p> <p>4.2. Exécution des Travaux ;</p>
--	--

<p>(a) Quality. All Work that Seller Group performs, and the materials furnished will be of the highest quality and conform to best practices in the relevant industry. Unless the Specifications expressly require otherwise, all materials and equipment will be new and of the latest design. The Work will comply with the applicable building codes of the federal, municipal, state, provincial or other unit of government having jurisdiction where the Work is performed and all other applicable laws.</p> <p>(b) Timeliness; Acceleration of Work.</p> <p>(i) Timeliness. Seller will deliver the Goods and complete the Services expeditiously per the schedule included in the Commercial Agreement or one or more of the Purchase Order, Specifications or SOW (the "Work Schedule"). If Buyer requests, Seller will prepare and submit within 5 days after Guardian's request a definitive progress schedule consistent with the Work Schedule. Any extensions of the Work Schedule must be agreed to in writing by the Parties. Seller will, at its expense, do what is necessary to comply with the Work Schedule, including working overtime, weekends, or holidays or providing additional workers if necessary. If Seller believes that completion of the Work will or may be delayed, Seller will promptly notify Buyer's Representative about the delay and the reasons for it immediately upon discovery of the delay or threat of delay. In addition to other remedies that Buyer may have, Seller will pay for, or reimburse Buyer for, at Buyer's option, expedited freight for Work that is delivered late unless the delay is caused solely by Buyer or Force Majeure. The Contract may include cost offsets for late delivery. If the Contract includes a liquidated damages provision, (A) the Parties acknowledge and agree that it is difficult or impossible to determine with precision the amount of damages that would or might be incurred by Buyer as a result of Seller's failure to adhere to the Work Schedule, and (B) it is understood and agreed by the Parties that: (I) Buyer will suffer damages by Seller's failure to meet its obligations; (II) any amounts payable under the liquidated damages provision are in the nature of liquidated damages and not a penalty; and (III) such amounts represent a reasonable estimate of the damages that Buyer would likely sustain on account of Seller's failure.</p> <p>(ii) Acceleration of Work. With respect to Work that is performed at a Buyer location, if, in Buyer's judgment, it becomes necessary to accelerate the Work or a portion of the Work, Seller, when ordered, will reallocate resources to such other point or points requiring such accelerated Work. If Buyer desires the Work to be performed on a shorter overall timeline than is set forth in the Work Schedule, Seller will, without affecting the rights of Buyer under the Contract, upon receipt of a written order from Buyer's Representative specifically setting forth a request pursuant to this Section 4.2(b)(ii), do what is necessary to perform the Work in a shorter timeline. Only the additional working costs attributable to the shortened timeline approved each day by Buyer or its designee, will be paid by</p>	<p>a. Qualité. Tous les Travaux exécutés par le Groupe Vendeur, et les matières fournies seront de la plus grande qualité et respecteront les meilleures pratiques de l'industrie en question. Sauf si le Cahier des Charges en dispose autrement, toutes les matières et équipements seront neufs et de conception la plus récente. Les Travaux respecteront les codes de construction applicables du gouvernement fédéral, municipal, étatique, provincial ou de toute autre entité gouvernementale ayant compétence dans le lieu où les Travaux sont réalisés, ainsi que toutes les autres lois applicables.</p> <p>b. Ponctualité / Rapidité ; Accélération des Travaux.</p> <p>i. Ponctualité / Rapidité. Le Vendeur livrera les Biens et réalisera les Services au plus vite selon le planning inclus dans l'Accord Commercial ou dans un ou plusieurs Bon(s) de Commande, dans le Cahier des Charges ou dans l'Énoncé des Travaux (le "Planning des Travaux"). Si l'Acheteur en fait la demande, le Vendeur préparera et soumettra, dans les 5 jours de la demande de Guardian, un calendrier d'avancement définitif conforme au Planning des Travaux. Toute extension du Planning des Travaux doit être convenue par écrit par les Parties. Le Vendeur devra à ses frais, mettre en œuvre ce qui est nécessaire pour respecter le Planning des Travaux, notamment en travaillant des heures supplémentaires, les week-ends, pendant les vacances ou en affectant des travailleurs supplémentaires si nécessaire. Si le Vendeur pense que l'achèvement des Travaux sera ou pourrait être retardé, le Vendeur devra informer le Représentant de l'Acheteur au plus vite du retard et de ses causes, immédiatement après avoir découvert le retard ou le risque de retard. En complément des autres indemnités que l'Acheteur pourrait avoir, le Vendeur devra soit payer soit rembourser l'Acheteur (au choix de celui-ci), les frais de transport rapides relatifs aux Travaux livrés en retard, à moins que le retard ne soit causé exclusivement par l'Acheteur ou la Force Majeure. Le Contrat peut inclure la compensation de coût en cas de retard de livraison. Si le Contrat prévoit une clause fixant le montant des dommages et intérêts à l'avance, (A) les Parties reconnaissent et conviennent qu'il est difficile voire impossible de déterminer avec précision le montant des dommages qui seraient ou pourraient être encourus par l'Acheteur du fait du non-respect du Planning des Travaux par le Vendeur, et (B) il est convenu et compris par les Parties que : (I) L'Acheteur subira des préjudices du fait du non-respect de ses obligations par le Vendeur ; (II) tous montants dus au titre de la clause contractuelle fixant le montant des dommages et intérêts à l'avance constitueront des dommages et intérêts fixés contractuellement et une pénalité ; et (III) ces montants représentent une estimation raisonnable des préjudices que l'Acheteur pourrait accepter du fait de la défaillance du Vendeur.</p> <p>ii. Accélération de la réalisation des Travaux. Concernant les Travaux réalisés dans un lieu de l'Acheteur, si, de l'avis de l'Acheteur, il devient nécessaire d'accélérer les Travaux ou une portion des Travaux, le Vendeur devra, à la demande de l'Acheteur, réallouer des ressources à ce ou ces autre(s) lieu(x) requérant une telle accélération des Travaux. Si l'Acheteur souhaite que les Travaux soient réalisés dans un délai total plus court qu'énoncé dans le Planning des Travaux, le Vendeur devra, sans que cela ne puisse affecter les droits de l'Acheteur au titre du Contrat, à réception d'une instruction écrite du Représentant de l'Acheteur énonçant spécifiquement une demande au titre de cette Section 4.2(b)(ii), faire le nécessaire pour réaliser les Travaux dans un tel délai abrégé. Seuls les</p>
---	---

<p>Buyer to Seller, and no overhead, profits, costs, commissions, claims for inefficiencies or otherwise, or other costs or claims shall be charged or due with respect to use of overtime work or the acceleration of performance. This provision will not apply to acceleration of performance made necessary by default of Seller or a member of Seller Group, the cost of which shall be borne solely by Seller. Each member of Seller Group is also bound by this Section 4.2(b)(ii).</p>	<p>coûts de travail additionnels liés à la réalisation des Travaux dans un délai plus court, lesquels seront approuvés chaque jour par l'Acheteur ou la personne désignée par lui, seront payés par l'Acheteur au Vendeur, et aucun coût additionnel, profit, commission, réclamation pour insuffisance ou autre, ou autres coûts ou réclamations ne seront facturés ou dus concernant le recours aux heures supplémentaires ou l'accélération de la réalisation des Travaux. Cette disposition ne s'applique pas à l'accélération de la réalisation rendue nécessaire par la défaillance du Vendeur ou de tout membre du Groupe Vendeur, un tel coût devant être supporté uniquement par le Vendeur. Chaque membre du Groupe Vendeur est également tenu à cette Section 4.2(b)(ii).</p>
<p>(c) Complying with Laws; Obtaining Permits. (i) The Work and any goods supplied in connection with the Work must comply with all applicable federal, state, and local laws, rules, and regulations (including but not limited to those related to safety and the environment) where the Goods will be located, and the Services performed. The Work must be free of ozone depleting materials and asbestos. If Seller believes that any deviation from the Specifications or SOW is necessary to meet legal or regulatory requirements, it will notify Buyer in writing and obtain Buyer's instructions before acting. Unless the Contract expressly states otherwise, Seller will obtain all necessary permits. (ii) Each member of Seller Group will at all times comply fully with all applicable laws and regulations in its performance of the Contract, including but not limited to safety and the environment, and shall neither take nor refrain from taking any action impermissible, penalized, and/or that could result in liability for either Buyer or Seller under applicable law, including the U.S. Foreign Corrupt Practices Act, the OECD Anti-Bribery Convention or any other applicable anti-bribery law or treaty, or those regulations maintained by the U.S. Treasury Department's Office of Foreign Assets Control (31 C. F. R. Chapter V) ("OFAC") or the U.S. Commerce Department's Bureau of Industry and Security (15 C.F.R. Parts 730 et. Seq.). Seller's breach, or the breach by a member of Seller's Group, of the preceding sentence constitutes cause for immediate termination of the Contract and any or all Purchase Orders. (iii) Upon request, Seller must provide to Buyer a set of shipping documents and information including but not limited to the Country of Origin (COO) certificates and the appropriate export classification codes including, if applicable, the Export Control Classification Number (ECCN) and the Harmonized Tariff Codes of each and every one of the Goods (including Goods that may be provided as part of Services performed) supplied pursuant to an Order, including in sufficient detail to satisfy applicable trade preferential or customs agreements, if any. Upon request, Seller agrees to trace and certify, or, if Seller does not manufacture the Goods, to require the manufacturer of the Goods to trace and certify, the country of origin of products purchased by Seller and to promptly provide Buyer with such documents and certificates. In all cases where Seller is acting as the exporter, Seller must also provide the COO and export classification information to Buyer via the packing list and the customs invoice, and Seller is responsible for obtaining any required licenses or other approvals from the applicable customs authorities. (iv) Seller agrees to trace and certify, or, if Seller does not manufacture the Goods, to require the manufacturer of the Goods to trace and certify, the country of origin of minerals used in all materials used by Seller or the manufacturer in the Goods or parts of Goods or in the manufacture of the Goods or parts of Goods and to promptly provide Buyer with such documents and certifications as requested by Buyer pursuant to</p>	<p>c. Se conformer aux Lois ; Obtenir les Permis. (i) Les Travaux et tous biens fournis en rapport avec les Travaux doivent respecter toutes les lois applicables fédérales, étatiques et les lois, règles et réglementations locales (y compris mais sans limitation à celle-ci, celles relatives à la sécurité et l'environnement) applicables au lieu où les Biens sont situés, et les Services réalisés. Les Travaux ne doivent pas contenir de matières appauvrissant la couche d'ozone ni d'amiante. Si le Vendeur pense qu'il est nécessaire de déroger au Cahier des Charges ou Énoncé des Travaux afin de respecter les exigences légales ou réglementaires, il devra en informer l'Acheteur par écrit et obtenir les instructions de l'Acheteur avant d'agir. Sauf stipulation contraire du Contrat, il incombera au Vendeur d'obtenir tous les permis nécessaires. (ii) Chaque membre du Groupe Vendeur devra constamment respecter les lois et réglementations applicables dans le cadre de l'exécution du Contrat, incluant mais non limité à la sécurité et d'environnement, et ne devra effectuer aucun acte prohibé, sanctionnée, et/ou pouvant entraîner une responsabilité soit de l'Acheteur, soit du Vendeur, en application du droit applicable, incluant notamment la Loi U.S contre la corruption d'agents publics à l'étranger, la Convention de l'OCDE contre la corruption ou tout autre loi ou traité anti-corruption applicable, ou les réglementations prévues par le "US Treasury Department's Office of Foreign Assets Control" ("OFAC"), (l'organisme de contrôle financier du Département du Trésor des États-Unis) (31 C. F. R. Chapitre V) ou le "US Department's Bureau of Industry and Security" (Bureau de l'Industrie et de la Sécurité du Département du Commerce des Etats-Unis) (15 C.F.R. Parts 730 et. Suivants). La violation par le Vendeur ou un membre du Groupe Vendeur, de la phrase précédente constitue une cause de résiliation immédiate du Contrat et de tout Bon de Commande. (iii) Sur demande, le Vendeur devra fournir à l'Acheteur un ensemble de documents et informations de transport, incluant notamment mais non limités aux "Country Of Origin (COO) certificates" (certificats de Pays d'Origine) et les codes de classification export appropriés, incluant, le cas échéant, le "Export Control Classification Number" ("ECCN") (Numéro de Classification de Contrôle à l'Exportation et les "Harmonized Tariff Code" (Codes de Tarifs Harmonisés) de chacun des Biens (incluant les Biens pouvant être fournis dans le cadre des Services réalisés) fournis en vertu d'une Commande, incluant des détails suffisants pour satisfaire aux accords de commerce préférentiels ou de douane applicables, s'il y en a. A la demande de l'Acheteur, le Vendeur accepte de suivre et de certifier, ou, si le Vendeur ne fabrique pas les Biens, de demander au fabricant des Biens de suivre et de certifier, le pays d'origine des produits achetés par le Vendeur et de fournir au plus vite à l'Acheteur ces documents et certificats. Dans tous les cas où le Vendeur agit en tant qu'exportateur, le Vendeur</p>

<p>Section 1502 of the Dodd-Frank Act relating to Conflict Minerals. (v) Seller shall not purchase materials from any country sanctioned by OFAC. Please consult https://www.treasury.gov/resource-center/sanctions/Programs/Pages/Programs.aspx for the latest list. Seller will also communicate and hold all tiers of its supply chain to these same standards. (vi) Seller certifies that its business and supply chain is maintained in a lawful and socially responsible way including, among other things, that neither human trafficking nor slavery or forced labor takes place in any part of Seller's business, and that Seller does not use slavery or forced labor in any of its forms, including human trafficking. (vii) During the term of these Terms and for 5 years after, Buyer Group shall have the right, upon reasonable notice and during normal business hours, to audit and review Seller's records in relation to Seller's compliance with this paragraph. (viii) Where the Goods and/or Services procured by Buyer from Seller are in support of a U.S. Government end customer or an end customer funded in whole or part by the U.S. Government (or any state or municipal government that have any required additional terms), the additional terms, including FAR (Federal Acquisition Regulations), DFAR (Defense Federal Acquisition Regulations), C-TPAT (Customs-Trade Partnership Against Terrorism), EU AEO (Authorized Economic Operator) requirements shall apply to the Contract. Seller acknowledges and agrees that it will comply with such terms if applicable and covenants that it has not been declared ineligible to contract with the U.S. Government or an end customer funded in whole or part by the U.S. Government, any state government, or municipality.</p> <p>(d) Complying with Specifications. The Specifications and SOW, as applicable, are intended to describe a finished piece of work. Text and drawings included in the Specifications or SOW are co-operative, and what is called for by either will be as binding as if called for by both. If Seller discovers an apparent error or inconsistency in the Specifications or SOW, Seller will promptly notify Buyer in writing and will not proceed with the Work in uncertainty. If Seller wishes to propose substitutes for any materials specified in the Specifications or SOW, Seller must submit the proposal to Buyer in ample time to prevent delays; no substitutions are permitted without Buyer's written consent. If Seller believes that any deviation from the Specifications or SOW is necessary to meet legal requirements, Seller will notify Buyer in writing and obtain its instructions before acting (except where immediate action is needed to prevent injuries or environmental contamination).</p>	<p>doit également fournir le Certificat de Pays d'Origine et les informations de classification export à l'Acheteur par le biais de la liste d'emballage et de la facture douanière, et le Vendeur est responsable de l'obtention de permis requis ou autres approbations des autorités douanières applicables. (iv) Le Vendeur accepte de suivre et de certifier, ou, si le Vendeur ne fabrique pas les Biens, de demander au fabricant des Biens de suivre et de certifier, le pays d'origine des minéraux utilisés par le Vendeur ou le fabricant dans les Biens ou une partie des Biens ou dans la fabrication des Biens ou d'une partie des Biens et de fournir au plus vite à l'Acheteur les documents et certifications requis comme demandé par l'Acheteur conformément à la Section 1502 du Dodd-Frank Act sur le "Conflict Minerals" (les Minéraux de Conflit). (v) Le Vendeur ne devra pas acheter de matériaux de pays sanctionnés par l'OFAC (l'Organisme de Contrôle Financier). Consulter https://www.treasury.gov/resource-center/sanctions/Programs/Pages/Programs.aspx pour la liste mise à jour. Le Vendeur devra aussi communiquer et appliquer ces mêmes normes à tous les niveaux de sa chaîne logistique. (vi) Le Vendeur certifie que son entreprise et sa chaîne logistique sont exploitées de façon légale et dans le respect des règles sociales, en s'assurant notamment, qu'aucun trafic d'humains, esclavage ou travail forcé n'a lieu dans l'entreprise du Vendeur, et que le Vendeur n'a pas recours à l'esclavage ou au travail forcé sous aucune forme, en ce compris le trafic d'humains. (vii) Pendant toute la durée d'exécution de ces Conditions et pendant 5 ans après, le Groupe Acheteur aura le droit, dans le respect d'un préavis raisonnable et pendant les heures d'ouverture normales, de contrôler et d'examiner les documents du Vendeur afin de s'assurer du respect de ce paragraphe par le Vendeur. (viii) Si les Biens et/ou Services achetés par l'Acheteur auprès du Vendeur viennent à l'appui d'un client final du gouvernement U.S ou à l'appui d'un client final financé en tout ou partie par le gouvernement U.S (ou tout état ou gouvernement municipal qui requièrent le respect de dispositions additionnelles), les dispositions additionnelles, incluant les exigences FAR (Federal Acquisition Regulations), DFAR (Defense Federal Acquisition Regulations), C-TPAT (Customs-Trade Partnership Against Terrorism), EU AEO (Authorized Economic Operator) devront s'appliquer au Contrat. Le Vendeur reconnaît et accepte de respecter ces conditions si elles sont applicables et certifie qu'il n'a pas été frappé d'une interdiction de contracter avec le gouvernement U.S ou avec une clientèle finale financée en tout ou partie par le gouvernement U.S, tout gouvernement étatique, ou municipalité.</p> <p>d. Respect du Cahier des Charges. Le Cahier des Charges et l'Énoncé des Travaux, selon le cas, sont censés décrire un travail fini. Les textes et dessins inclus dans le Cahier des Charges ou Énoncé des Travaux sont complémentaires, et ce qui est prescrit par l'un ou l'autre est aussi contraignant que s'il était exigé par les deux. Si le Vendeur découvre une erreur ou incohérence évidente dans le Cahier des Charges ou dans l'Énoncé des Travaux, le Vendeur devra le notifier à l'Acheteur au plus vite et par écrit et ne poursuivra pas les Travaux compte tenu de l'incertitude. Si le Vendeur souhaite proposer des substituts pour les matériaux spécifiés dans le Cahier des Charges ou dans l'Énoncé des Travaux, le Vendeur doit soumettre une proposition à l'Acheteur avec délai suffisant pour éviter les retards ; aucune substitution n'est autorisée sans le consentement écrit de l'Acheteur. Si le Vendeur pense qu'une ou plusieurs déviations du Cahier des Charges ou de l'Énoncé des Travaux est nécessaire afin de respecter les exigences</p>
--	---

<p>(e) Know the Workplace; Leave it as Seller Found it. Seller represents to Buyer that Seller is thoroughly familiar with the conditions under which the Work is to be done, and that Seller has informed itself of the nature and extent of the Work and has made all studies necessary to quote the project and to perform the Work on schedule and for the agreed-upon price, including, without limitation, fully determining the costs and availability of workers, equipment, materials, subcontractors and other elements or resources necessary to perform the Work. No claim for either additional compensation or extension of time due to alleged changed, concealed or unknown conditions will be allowed or recognized by Buyer. If Seller needs plans or other documents from Buyer, Seller must request them in time to maintain the Work Schedule. Seller will leave the areas around the Work as it found them.</p> <p>(f) Working with Other Contractors. Seller will, and will cause Seller Group to, conduct the Work so as not to interfere with Buyer's general operations or with other contractors that may be at the Buyer location. Buyer or its designee will coordinate the activities of its own employees and each contractor it hires at the location. Seller will, and will cause Seller Group to, participate with Buyer and other contractors by review and coordinating construction schedules (including storage of materials and equipment). If part of the Work depends on proper execution by Buyer or another contractor, Seller will, prior to proceeding with the Work, report to Buyer any discrepancies, defects or delays that would make it impossible for Seller to complete the Work or which may result in a change in the Work Schedule.</p> <p>(g) Employees and Subcontractors; Immigration and Labor Requirements. Seller will employ only qualified personnel in the performance of the Work. Except where the Contract provides otherwise, Seller will select its own subcontractors. Notwithstanding anything to the contrary in the Contract, Buyer reserves the right to approve or reject subcontractors selected by Seller. Seller is fully responsible to Buyer and to third parties for the actions and omissions of all members of Seller Group, all of which will be deemed the actions and omissions of Seller, and Seller will indemnify and hold Buyer harmless from all consequences of their actions and omissions. Seller must follow and must cause all members of Seller Group to follow, Buyer's personal conduct policies, including but not limited to Buyer's safety policies and procedures, Buyer's Policy Against Harassment and prohibitions against weapons, alcohol and drugs on Buyer's premises and while dealing with Buyer employees or agents. At Buyer's request, Seller will promptly replace on the site any employee or subcontractor who fails to follow Buyer's policies or procedures. If any member of Seller Group uses employees and contractors for the Work that are not citizens of the country of Buyer's plant where the Work is performed, Seller represents and covenants that all applicable immigration and labor requirements are met for members of Seller Group, and</p>	<p>légales, le Vendeur devra le notifier à l'Acheteur par écrit et obtenir ses instructions avant d'agir (sauf si une action immédiate est requise pour éviter des blessures ou une contamination environnementale).</p> <p>e. Connaître le lieu d'exécution des Travaux ; Quitter l'endroit dans l'état où l'Acheteur l'a Trouvé. Le Vendeur déclare à l'Acheteur qu'il connaît parfaitement les conditions auxquelles les Travaux sont à réaliser, qu'il s'est renseigné sur la nature et l'étendue des Travaux et qu'il a réalisé toutes les études nécessaires pour proposer un devis pour le projet et réaliser les Travaux selon le planning et au prix convenu, prenant en compte, notamment, les coûts et la disponibilité des travailleurs, les équipements, les matériaux, les sous-traitants et les autres éléments ou ressources nécessaires à la réalisation des Travaux. Aucune réclamation pour compensation additionnelle ou une extension de délai dû à des conditions qui auraient prétendument été modifiées, dissimulées ou ignorées, ne sera autorisée ou reconnue par l'Acheteur. Si le Vendeur a besoin de plans ou d'autres documents détenus par l'Acheteur, le Vendeur doit les lui demander en temps utile afin de respecter le Planning des Travaux. Le Vendeur devra laisser les lieux autour des Travaux dans l'état dans lequel il les a trouvés.</p> <p>f. Travailler avec d'Autres Entrepreneurs. Le Vendeur devra réaliser, et obliger le Groupe Vendeur à réaliser les Travaux sans perturber les opérations de l'Acheteur ou d'autres entrepreneurs pouvant se trouver dans les locaux de l'Acheteur. L'Acheteur ou la personne désignée par lui devra coordonner les activités de ses propres employés et de chaque entrepreneur qu'il emploie sur le site. Le Vendeur devra participer, et obliger le Groupe Vendeur à participer, avec l'Acheteur et les autres entrepreneurs à l'examen et à la coordination des programmes de construction (incluant le stockage de matériaux et équipements). Si une partie des Travaux dépend de la bonne exécution par l'Acheteur ou par un autre entrepreneur, le Vendeur devra, avant de procéder aux Travaux, signaler à l'Acheteur toute incohérence, défaut ou retard qui rendrait impossible pour le Vendeur l'achèvement des Travaux ou qui pourraient entraîner un changement dans le Planning des Travaux.</p> <p>g. Employés et Sous-Traitants ; Immigration et Exigences de Travail. Le Vendeur n'emploiera que du personnel qualifié pour l'exécution des Travaux. Sauf si le Contrat en dispose autrement, le Vendeur choisira ses propres sous-traitants. Nonobstant toute disposition contraire dans le Contrat, l'Acheteur se réserve le droit d'approuver ou de rejeter les sous-traitants choisis par le Vendeur. Le Vendeur est entièrement responsable vis-à-vis de l'Acheteur et des tiers des actes et omissions de tous les membres du Groupe Vendeur, ceux-ci étant réputées être les actes et omissions du Vendeur, et le Vendeur devra indemniser et relever l'Acheteur indemne de toutes conséquences de leurs actions et omissions. Le Vendeur doit suivre et faire suivre par tous les membres du Groupe Vendeur, les politiques de conduite personnelle de l'Acheteur, ce qui inclut notamment les procédures et politiques de sécurité de l'Acheteur, la Politique Contre le Harcèlement de l'Acheteur et l'interdiction des armes, de l'alcool et des drogues, dans les locaux de l'Acheteur et lorsque le Vendeur traite avec les employés ou les agents de l'Acheteur. Sur demande de l'Acheteur, le Vendeur devra remplacer au plus vite sur le site, tout employé ou sous-traitant qui violerait les politiques et procédures de l'Acheteur. Si un membre du Groupe Vendeur recourt pour l'exécution des Travaux à des employés et</p>
--	--

<p>that its contractors are appropriately licensed to provide the relevant services.</p> <p>(h) Drawings, Documentation & Packaging.</p> <p>(i) Drawings. If the Contract requires drawings, then: (i) Seller will submit drawings or sets of prints in an orderly fashion per the guidelines of the Contract for review by Buyer's Representative when required by the Work Schedule and in a format acceptable to Buyer. If Buyer returns any prints without approval, Seller will make the requested revisions and will promptly resubmit the corrected prints; (ii) Seller will provide certified copies of each approved print or as specified in the Contract before starting the work described on the approved print.</p> <p>(ii) Documentation.</p> <p>(1) Seller will provide, upon completion of the Work or as otherwise provided in the Contract, complete documentation necessary for the operation, maintenance and repair of the Work, and any additional documentation required by the Contract, in the English language and in the format requested by Buyer, which documentation may include, but is not limited to, as-built drawings, plans, construction lay out drawings, working drawings, sketches and specifications (the "Documentation"). The Documentation will also include all documentation necessary for the operation, maintenance, repair, and replacement of all components that Seller obtains from third parties.</p> <p>(2) With respect to equipment purchases, unless the Contract requires otherwise, at the end of equipment design Seller will provide to Buyer a list of spare part components for the equipment which will include the following: the part description, spare part no., the manufacturer's part no., manufacturer name, lead time, the list price, the pack quantity, and Buyer's price. As soon as possible, but no later than the beginning of equipment commissioning, Seller will provide a list of the spare parts that are critical for the equipment to operate per the Specification (the "Critical Spare Parts").</p> <p>(iii) Seller will comply with all packaging instructions in the Purchase Order or issued separately by Buyer and that are required by law. In any event, Seller will: (a) mark each package with quantity, applicable Buyer part number (if any), date of manufacture and/or expiration and any tracking information; (b) include in each package a packing slip showing Seller, quantity, applicable Buyer part number (if any), description of contents, purchase order number, shipper number and whether the shipment is complete or partial; and (c) consecutively number multiple packages comprising a single shipment. Seller will ensure that all documentation, labelling and other written materials are in the English language, legible and complete.</p>	<p>entrepreneurs qui ne sont pas citoyens du pays de l'usine de l'Acheteur où les Travaux sont réalisés, le Vendeur déclare certifiée que toutes les exigences applicables en terme d'immigration et de travail sont respectées pour les membres du Groupe Vendeur, et que ses entrepreneurs ont les permis requis pour fournir les services appropriés.</p> <p>h. Dessins, Documentation et Emballage.</p> <p>i. Dessins. Si le Contrat requiert des dessins, alors : (i) Le Vendeur doit soumettre les dessins ou un ensemble de tirages, de manière ordonnée, conformément aux directives du Contrat, à l'examen du Représentant de l'Acheteur lorsque cela est requis par le Planning des travaux et dans un format acceptable à l'Acheteur. Si l'Acheteur renvoie certains tirages sans les approuver, le Vendeur devra procéder aux révisions demandées et soumettre à nouveau et au plus vite les tirages corrigés ; (ii) le Vendeur devra fournir des copies certifiées de chaque tirage approuvé ou, tel que prévu dans le Contrat, avant de débiter le travail décrit dans le dessin qui aura été approuvé.</p> <p>ii. Documentation.</p> <p>1. Le Vendeur fournira, à l'achèvement des Travaux ou comme prévu autrement dans le Contrat, les documents complets nécessaires pour l'opération, la maintenance et la réparation des Travaux, et tout document additionnel requis par le Contrat, en anglais et dans le format requis par l'Acheteur, une telle documentation devant inclure notamment, sans être limité à/aux, les dessins conformes à l'exécution, les plans, les dessins de configuration des constructions, les plans de travail, les esquisses et les cahiers des charges (la "Documentation"). La Documentation devra aussi inclure toute la documentation nécessaire pour l'opération, la maintenance, la réparation et le remplacement de tous les composants que le Vendeur obtient auprès de tiers.</p> <p>2. S'agissant de l'achat d'équipement, et sauf stipulation contraire du Contrat, à la fin de la conception de l'équipement, le Vendeur devra fournir à l'Acheteur une liste des pièces détachées / des composants de l'équipement qui inclura les éléments suivants : description de la pièce, numéro de la pièce, numéro fabricant de la pièce, nom du fabricant, délai, liste des prix, quantité emballée et le prix Acheteur. Le Vendeur devra fournir, dès que possible et avant le début de la mise en service de l'équipement, une liste des pièces qui sont essentielles au fonctionnement de l'équipement selon le Cahier des Charges (les "Pièces Détachées Essentielles").</p> <p>iii. Le Vendeur devra respecter les instructions d'emballage figurant sur le Bon de Commande ou édictées par ailleurs par l'Acheteur et qui sont requises par la loi. Dans tous les cas, le Vendeur devra : (a) indiquer sur chaque colis les quantités, le numéro de pièce Acheteur applicable (s'il y en a un), la date de fabrication et/ou de péremption et toute information de suivi ; (b) inclure dans chaque colis un bordereau de livraison indiquant le Vendeur, les quantités, le numéro de pièce Vendeur applicable (s'il y en a un), la description du contenu, le numéro de bon de commande, le numéro d'expéditeur et si le colis est complet ou non ; et (c) numéroter consécutivement les colis multiples formant une expédition unique. Le Vendeur devra s'assurer que toute la documentation, l'étiquetage et autres supports écrits sont en anglais, lisibles et complets.</p>
--	---

<p>(i) Changes. Buyer may request changes in the Work, but Seller should only act on changes that are requested in writing from Buyer's Representative and signed by Buyer and Seller's authorized representative. If any change that Buyer requests requires a change in the price of the Work or the Work Schedule, Seller must provide a written quotation showing the price and effect on the schedule of all changes. Unless the quotation is accepted in writing by Buyer's Representative, no change in the price or the schedule will be permitted. If a change Buyer requests reduces the cost or time required for the Work, Seller will promptly make an equitable adjustment in the price or the delivery schedule. If Seller plans to make any change in the manufacturing or packaging process, Seller will promptly notify Buyer before making such change.</p>	<p>i. Changements. L'Acheteur peut demander des modifications des Travaux, mais le Vendeur ne doit procéder qu'aux changements sollicités par écrit par le Représentant de l'Acheteur et signés par l'Acheteur et le représentant autorisé du Vendeur. Si les changements sollicités par l'Acheteur requièrent un changement du prix des Travaux ou du Planning des Travaux, le Vendeur doit fournir un devis écrit indiquant le prix et les effets des changements sur le planning. À moins que le devis ne soit accepté par écrit par le Représentant de l'Acheteur, aucun changement de prix ou de planning ne sera autorisé. Si un changement sollicité par l'Acheteur réduit le coût ou délai d'exécution des Travaux, le Vendeur devra au plus vite ajuster équitablement le prix ou le planning de livraison. Si le Vendeur prévoit d'apporter des changements au processus de fabrication ou d'emballage, le Vendeur devra au plus vite le notifier à l'Acheteur avant d'opérer ces changements.</p>
<p>(j) Tools and Materials. If any designs, sketches, drawings, blueprints, patterns, dies, molds, masks, models, tools, gauges, equipment, or special appliances are made or procured by Seller especially for producing the equipment or performing the Services and Buyer pays for such items, then they will become Guardian's property immediately upon manufacture or procurement and Seller will maintain a current inventory of those items.</p>	<p>j. Outils et Matériaux. Si des conceptions, esquisses, dessins, plans, modèles, matrices, moules, masques, modèles, outils, jauges, équipements, ou appareils spéciaux sont fabriqués ou achetés par le Vendeur spécialement pour la production de l'équipement ou la réalisation des Services et que l'Acheteur paye pour ces articles, ils deviennent ensuite la propriété de Guardian immédiatement après la fabrication ou l'achat de ces articles et le Vendeur devra maintenir un inventaire à jour de ces articles.</p>
<p>(k) Identification of Goods. Seller will, immediately upon Buyer's request, segregate all materials, work in process and completed parts of the Goods, mark all the property that has been paid for through progress payments or otherwise as the property of Buyer, and execute any confirmation or other documents that Buyer may request to protect Buyer's interest in the property whether such property is at Seller's site or an off-site location.</p>	<p>k. Identification des Biens. A la demande de l'Acheteur, le Vendeur devra, immédiatement, séparer tous les matériaux, travaux en cours et pièces finies des Biens, identifier tous les biens qui ont été payés par paiements effectués au fur et à mesure ou d'une autre façon comme la propriété de l'Acheteur, et signer toute confirmation ou autres documents que l'Acheteur peut demander pour protéger ses intérêts au titre des biens, que ceux-ci se situent sur le site du Vendeur ou en dehors.</p>
<p>(l) Product Support; Spare Parts; Critical Spare Parts.</p>	<p>l. Service après-vente ; Pièces Détachées, Pièces Détachées Essentielles.</p>
<p>(i) Seller will make product support for the Goods, including subassemblies, spare parts, and service, available to Guardian during the operational life of the Goods or ten (10) years after the acceptance date, whichever is later. If Seller stops selling the Goods, subassemblies, or spare parts, or service, and does not provide for another qualified source, Seller will make available to Buyer all drawings, specifications, and know-how which will enable Buyer to service, and to make, have made or procure the items (including components obtained from third parties) and service under a royalty-free license that is hereby granted. The Parties agreement regarding where Critical Spare Parts will be kept and the payment terms for such Critical Spare Parts, if any, will be specified in the Contract.</p>	<p>i. Le Vendeur fournira un service après-vente pour les Biens, incluant les sous-ensembles utilisés pour la fabrication des Biens, les pièces détachées, et le service. Ce service après-vente sera disponible pour Guardian pendant la durée de vie opérationnelle des Biens ou dix (10) ans après la date d'acceptation, la date la plus tardive étant celle qui sera retenue. Si le Vendeur cesse de vendre les Biens, les sous-ensembles, les pièces détachées, ou le service, et n'oriente pas l'Acheteur vers une autre source d'approvisionnement qualifiée, le Vendeur devra fournir à l'Acheteur, tous les dessins, cahiers des charges, et savoir-faire qui permettront à l'Acheteur de maintenir, et de fabriquer, faire fabriquer ou acheter les articles (incluant les composants obtenus auprès de tiers) et service, dans le cadre d'une sous licence non-exclusive et exempte de redevance qui lui est ici accordée. Le lieu de stockage des Pièces Détachées Essentielles et les conditions de paiement de ces Pièces Détachées Essentielles seront spécifiés dans le Contrat, le cas échéant.</p>
<p>(ii) If during the Warranty Period, Seller makes any upgrades or improvements to the design or functionality of the Goods, Seller will notify Buyer of such upgrades or</p>	<p>ii. Si pendant la Période de Garantie, le Vendeur apporte des améliorations ou modernisations à la conception ou à la fonctionnalité des Biens, le Vendeur devra notifier à l'Acheteur de telles améliorations ou modernisations et l'Acheteur aura le</p>

<p>improvements and Buyer has the option to have such upgrades or improvements made to the Goods free of charge.</p> <p>(m) Grant of Security Interest and Bank Guarantees. With respect to work performed in the United States, Seller grants Buyer a security interest in any of the Work that has not been delivered, to the extent of any payments that Buyer has made, and Seller authorizes Buyer to sign and file a financing statement perfecting that security interest and to send any notification required to perfect a purchase money security interest. In addition, the Contract may require that Seller provide a bank guaranty in a form satisfactory to Guardian in relation to (a) any advance payment for the Work (Advance Payment Guarantee) and/or (b) the Work that has been performed and accepted, which guarantee will be valid for the warranty period (Performance Bond).</p> <p>(n) Software. To the extent the Work includes the sale, delivery, modification, or creation of any computer software proprietary to the Seller or any third-party subcontractor or sub-supplier of the Seller (the "Software"):</p> <p>(i) Seller hereby grants to Buyer an irrevocable, nonexclusive, worldwide, fully paid up, royalty-free license to use, execute, maintain, reproduce, modify, display, and perform copies of the Software in connection with the portion of the Work and/or Goods containing the Software. Notwithstanding anything to the contrary in the Contract, the license set forth in this section will remain in effect perpetually for the full useful life of the portion of the Work containing the Software.</p> <p>(ii) If applicable, Buyer may copy the Software as necessary to efficiently utilize the same. Without limiting the generality of the previous sentence, such rights include the same copying rights as are granted to "owners of copies" under federal copyright laws of the United States (irrespective of whether such copyright laws would otherwise govern), plus copying: (A) for backup, archive or emergency restart purposes; (B) for disaster recovery and disaster recovery testing purposes; (C) to migrate the Software for use on other computers and/or hardware (but not to other units of Goods); and (D) to store the Software at any off-site location that Buyer uses for storage purposes. Buyer may also permit third-party access to, or use of, the Software to allow such third parties to assist in the activities described in this Section 4.2(n), if Guardian makes efforts reasonable under the circumstances to prevent such third parties from using and/or disclosing such Software for purposes other than the fulfilment of their obligations to Buyer.</p> <p>(iii) Except as expressly permitted by the Contract, Buyer agrees that it will not: (A) lease, loan, resell, sublicense, or otherwise distribute the Software to parties who are not Affiliates of Guardian; (B) reverse engineer, disassemble, or decompile the Software; or (C) remove any identification or notices contained on the Software.</p>	<p>choix de faire appliquer ces améliorations ou modernisations aux Biens et ce gratuitement.</p> <p>m. Sûretés et de Garanties Bancaires consenties. Lorsque les travaux sont réalisés aux États-Unis, le Vendeur accorde à l'Acheteur une sûreté en garantie des Travaux non encore livrés, dans la limite des paiements que l'Acheteur a déjà effectués, et le Vendeur autorise l'Acheteur à signer et déposer un état financier rendant opposable cette sûreté et à effectuer toute notification requise pour rendre opposable la sûreté en garantie du prix d'achat. De plus, le Contrat peut exiger que le Vendeur fournisse à Guardian une garantie bancaire sous une forme satisfaisante en ce qui concerne(a) tout paiement effectué à l'avance pour les Travaux (Garantie de Paiement à l'Avance) et/ou (b) les Travaux réalisés et acceptés, une telle garantie étant valable pour la période de garantie (Garantie d'Exécution).</p> <p>n. Logiciel. Lorsque les Travaux incluent la vente, la livraison, la modification, ou la création de logiciel informatique qui est la propriété du Vendeur ou d'un sous-traitant ou d'un fournisseur tiers du Vendeur (le "Logiciel") :</p> <p>i. Le Vendeur accorde par les présentes à l'Acheteur une licence non-exclusive, irrévocable, mondiale, pour la durée des droits, entièrement libérée et exempte de redevance, pour utiliser, exécuter, maintenir, reproduire, modifier, présenter et réaliser des copies du Logiciel en rapport avec la partie des Travaux et/ou des Biens contenant le Logiciel. Nonobstant tout disposition contraire dans le Contrat, la licence énoncée dans cette section restera en vigueur sans interruption pendant toute la durée d'utilisation de la partie des Travaux contenant le Logiciel.</p> <p>ii. Le cas échéant, l'Acheteur peut copier le Logiciel si cela est nécessaire à une utilisation efficace du Logiciel. Sans que cela ne vienne limiter le caractère général de la phrase précédente, ces droits de copier incluent les mêmes droits de copier que ceux accordés au "propriétaire de copies" selon les lois fédérales sur les droits d'auteur des États-Unis (peu importe que ces lois sur les droits d'auteurs soient ou non applicables par ailleurs), ainsi que le droit de copier : (A) à des fins de sauvegarde, d'archive ou de redémarrage d'urgence ; (B) à des fins de reprise d'activité après sinistre et de tests de reprise d'activité après sinistre ; (C) pour procéder à la migration du Logiciel aux fins d'utilisation sur d'autres ordinateurs et/ou machines (mais pas sur d'autres unités des Biens) ; et (D) pour stocker le Logiciel sur un site extérieur que l'Acheteur utilise à des fins de stockage. L'Acheteur peut aussi autoriser un accès aux tiers, ou une utilisation du Logiciel pour permettre à ces tiers d'apporter une assistance dans le cadre des activités décrites dans cette Section 4.2(n), si Guardian fait des efforts raisonnables pour éviter que ces tiers n'utilisent et/ou ne dévoilent ce Logiciel à des fins autres que l'accomplissement de leurs obligations envers l'Acheteur.</p> <p>iii. A moins qu'il n'y soit expressément autorisé par le Contrat, l'Acheteur consent à ne pas : (A) louer, prêter, accorder une sous-licence, ou distribuer de quelque manière que ce soit le Logiciel à des parties qui ne sont pas des sociétés du groupe de Guardian ; (B) inverser la conception, désassembler, ou décomposer le Logiciel ; ou (C) retirer toute identification ou notices contenues dans le Logiciel.</p>
---	--

<p>(iv) Seller will pass through to Buyer the applicable licenses for any third-party software provided with the Goods or Services. Seller will provide to Buyer all applicable terms and conditions of such software licenses and will assist and cooperate with Buyer in negotiating any modifications to such licenses that Buyer may require.</p> <p>(v) Any license for the Software arising out of the Contract are freely assignable, at Buyer's discretion, to any bona fide purchaser for value of the Work containing the Software. In addition, nothing in these Terms or any other document comprising the Contract will prevent Buyer from permitting third party contractors' access to, or use of, the Software to the extent necessary for the operation, repair, maintenance, or modification of the Goods.</p> <p>(vi) With respect to the Software, the Seller warrants that: (A) if such Software is owned by a third party, the Seller has obtained all rights and licenses necessary to provide Buyer the right to use the Software with the Goods as intended, including the right for Buyer to transfer the Software without fees or consents, as part of a sale of the Goods or of the affected facility; and (B) the Software does not and will not contain any lock, clock, timer, counter, copy protection feature, replication device or defect ("virus" or "worm" as such terms are commonly used in the computer industry), CPU serial number reference, or other device that might: (i) lock, disable or erase the Software; (ii) prevent Buyer from fully using the Software for its intended functions per the Contract; or (iii) require action or intervention by the Seller or any other person or entity to allow Buyer to use the Software. In no event will the Seller insert, activate, or operate, nor attempt to insert, activate, or operate, any such device.</p> <p>(vii) The term "Software" is deemed to include subsequent changes, corrections, releases, improvements, general enhancements, updates, upgrades, patches, and/or bug fixes made to such Software, which Seller agrees to promptly provide at no additional cost.</p> <p>4.3 Indemnity; Risk of Loss: Insurance; Injury and Damage. Seller has general authority for execution of the Work within the terms of the Contract and Seller is fully responsible for the Work and the actions of the Seller Group.</p> <p>(a) Indemnity. Seller will indemnify Guardian, Buyer and their subsidiaries and Affiliates, and each of their respective directors, officers, agents and employees (collectively, the "Indemnitees") and hold them harmless against any claim, damage, liability, cost, and other loss of any kind (including reasonable fees and expenses of attorneys) ("Losses") arising from, related to or in connection with: (i) the actions or omissions of Seller Group; (ii) personal injury or damage to property caused by Seller Group in connection with, arising from or related to the Work, including, without limitation, damage to the environment; or (iii) failure of Seller or Seller Group to comply with law, including, without limitation, environmental laws, immigration laws, labor requirements, social security laws, minimum wage laws and false self-employment and/or disguised employee leasing. Seller's obligations set forth in this</p>	<p>iv. Le Vendeur devra transmettre à l'Acheteur les licences applicables pour tout logiciel tiers fourni avec les Biens ou Services. Le Vendeur fournira à l'Acheteur les conditions générales applicables à ces licences et assistera l'Acheteur dans la négociation de toutes les modifications de ces licences dont l'Acheteur aurait besoin.</p> <p>v. Toute licence du Logiciel découlant du Contrat est transmissible gratuitement, à la discrétion de l'Acheteur, à tout acheteur de bonne foi pour sa valeur au regard des Travaux dans lesquels le Logiciel est utilisé. En outre, rien dans ces Conditions ni dans aucun autre document formant le Contrat n'empêchera l'Acheteur d'autoriser l'accès ou l'utilisation du Logiciel par des entrepreneurs ou des tiers, dans la limite de ce qui est nécessaire au fonctionnement, à la réparation, à la maintenance ou à la modification des Biens.</p> <p>vi. En ce qui concerne le Logiciel, le Vendeur garantit que : (A) si un Logiciel est détenu par un tiers, le Vendeur a obtenu tous les droits et licences nécessaires pour fournir à l'Acheteur le droit d'utiliser ce Logiciel avec les Biens comme prévu, y compris le droit pour l'Acheteur de transférer le Logiciel sans frais ou consentements, dans le cadre de la vente des Biens ou de l'établissement en question ; et (B) le Logiciel ne contient et ne contiendra aucun verrou, horloge, chronomètre, fonction de protection des copies, dispositif de reproduction ou défaut ("virus" ou "vers" au sens où ces termes sont communément utilisés dans l'industrie informatique), référence de numéro de série CPU, ou autre appareil qui pourrait : (i) bloquer, désactiver ou effacer le Logiciel ; (ii) empêcher l'Acheteur d'utiliser pleinement le Logiciel aux fins prévues par le Contrat ; ou (iii) requérir l'action ou l'intervention du Vendeur ou toute autre personne ou entité pour permettre à l'Acheteur d'utiliser le Logiciel. Sous aucun prétexte le Vendeur n'insérera, n'activera ou n'opérera, ni n'essaiera d'insérer, activer ou opérer un tel appareil.</p> <p>vii. Le terme "Logiciel" est réputé inclure des changements ultérieurs, corrections, publications, améliorations, perfectionnements généraux, mises à jour, logiciels correctifs, et/ou corrections de bogues ultérieurs apportés à un tel Logiciel, que le Vendeur accepte de fournir rapidement sans coût additionnel.</p> <p>4.3. Indemnité ; Risque de Perte ; Assurance ; Blessure et Dommages. Le Vendeur a le pouvoir et l'autorité nécessaire pour exécuter les Travaux selon les conditions du Contrat et le Vendeur est entièrement responsable des Travaux et des activités du Groupe Vendeur.</p> <p>a. Indemnité. Le Vendeur devra indemniser Guardian, l'Acheteur et ses filiales et Affiliés, et chacun de leurs directeurs, agents, responsables et employés respectifs (collectivement, les "Indemnisés") et les relever indemne de toute réclamation, dommages, responsabilités, coûts, et autres pertes quelle qu'elles soient (incluant les frais et dépenses d'avocat raisonnables) ("Pertes") découlant de, liées à ou en rapport avec : (i) les actions et omissions du Groupe Vendeur ; (ii) les dommages corporels et les dommages matériels causés par le Groupe Vendeur dans le cadre des Travaux, incluant notamment mais sans limitation, les dommages à l'environnement ; ou (iii) le manquement du Vendeur ou du Groupe Vendeur au respect de la loi, incluant notamment mais sans limitation, les lois environnementales, les lois sur l'immigration, les exigences du droit de travail, les lois sur la</p>
--	---

<p>Section 4.3(a) will survive the expiration or termination of this Contract. Guardian will have the right to control the defence of any claim made against Guardian.</p> <p>(b) Risk of Loss. Notwithstanding the Incoterm (2020) selected by the Parties, risk of loss of or damage to the Goods passes to Buyer (i) when the Goods are completely unloaded at Buyer's facility if Buyer will install the Goods or (ii) upon completion of installation at Buyer's facility if Seller Group will install the Goods. If Buyer requests that goods be segregated under Section 4.2(k) above, risk of loss will pass when it makes the request.</p> <p>(c) Insurance for the Goods. Seller will keep the Goods insured against loss or damage with an insurer reasonably acceptable to Buyer until the risk of loss of the Goods has passed to Buyer, in an amount equal to the total price under the Contract.</p> <p>(d) Seller's Insurance. Unless the Contract specifically provides otherwise, Seller will provide the insurance coverage for Seller and members of Seller Group involved in the Work or in supporting the Work as listed in Attachment A.</p> <p>5. Inspection, Acceptance, Price and Payment.</p> <p>5.1 Inspection and Delivery.</p> <p>(a) Inspection. Buyer and its representatives may inspect the Work while it is in progress, including while the Goods are being fabricated at Seller's facilities, upon request during normal business hours. Such inspection does not preclude Buyer from making claims regarding the Work. Buyer will inspect the Goods for apparent defects within a reasonable time after delivery.</p> <p>(b) Delivery. Notwithstanding the Incoterm (2020) selected by the Parties, the Goods will be considered to have been delivered when all Goods have been uncrated in Buyer's facility and have been preliminarily checked by Buyer for damage in transit or unloading and for apparent defects.</p> <p>5.2 Acceptance. Buyer will accept the Work, or a portion of the Work, when all of Seller's obligations under the Contract with respect to the applicable Work or a portion of the Work are fully completed in accordance with the terms of the Contract, in Buyer's reasonable judgment. If the Contract requires completion of one or more acceptance tests before Buyer accepts the Work or the applicable portion of the Work, then in addition to Seller's other obligations under the Contract, Seller's obligations will not be complete until such tests are successfully completed in Buyer's reasonable judgment. Buyer's acceptance will be given explicitly and in writing by Buyer's Representative, and no other communication or action will constitute acceptance. Taking possession of or using the Goods</p>	<p>sécurité sociale, les lois sur le salaire minimum et les lois sur le travail dissimulé et/ou le prêt de main d'œuvre déguisé. Les obligations du Vendeur énoncées dans cette Section 4.3(a) survivront à l'expiration ou la résiliation de ce Contrat. Guardian aura la direction du procès et de sa défense dans le cadre de de toute réclamation qui serait faite à son encontre.</p> <p>b. Risque de Perte. Nonobstant l'Incoterm (2020) choisi par les Parties, le risque de perte des ou de dommage aux Biens est transmis à l'Acheteur (i) lorsque les Biens sont intégralement déchargés à l'établissement de l'Acheteur si l'Acheteur prévoit d'installer les Biens ou (ii) à l'achèvement de l'installation si le Groupe Vendeur réalise l'installation. Si l'Acheteur demande à ce que les biens soient séparés / isolés conformément à la Section 4.2(k) ci-dessus, le risque de perte lui est transmis lorsqu'il en fait la demande.</p> <p>c. Assurance pour les Biens. Le Vendeur s'engage à maintenir les Biens assurés contre la perte et les dommages auprès d'un assureur qui, raisonnablement, est acceptable pour l'Acheteur jusqu'à ce que le risque de perte des Biens soit transmis à l'Acheteur et ceci, pour un montant égal au prix total du Contrat.</p> <p>d. Assurance du Vendeur. Sauf stipulation contraire du Contrat, le Vendeur devra fournir une couverture d'assurance pour le Vendeur lui-même ainsi que pour les membres du Groupe Vendeur impliqués dans les Travaux ou qui interviennent en support dans l'exécution des Travaux, dans les conditions indiquées à l'Annexe A.</p> <p>5. Inspection, Acceptation, Prix et Paiement.</p> <p>5.1. Inspection et Livraison.</p> <p>a. Inspection. L'Acheteur et ses représentants peuvent inspecter les Travaux en cours, y compris pendant que les Biens sont en train d'être fabriqués dans l'établissement du Vendeur, sur simple demande, pendant les heures normales d'ouverture. Une telle inspection n'empêche pas l'Acheteur de faire des réclamations au titre des Travaux. L'Acheteur inspectera les Biens dans un délai raisonnable après la livraison aux fins de détecter les défauts apparents.</p> <p>b. Livraison. Nonobstant l'Incoterm (2020) choisi par les Parties, les Biens seront considérés comme livrés lorsque tous les Biens auront été déballés dans l'établissement de l'Acheteur et qu'ils auront été, au préalable, vérifiés par l'Acheteur, s'agissant de l'existence éventuelle de dommages occasionnés au cours du transport et du déchargement ainsi que de défauts apparents.</p> <p>5.2. Acceptation. L'Acheteur acceptera les Travaux, ou une partie des Travaux, lorsque toutes les obligations du Vendeur prévus par le Contrat au titre des Travaux applicables ou d'une partie de de ces Travaux auront, selon l'appréciation raisonnable de l'Acheteur, été exécutées conformément aux stipulations du Contrat. Si le Contrat requiert l'achèvement d'un ou plusieurs tests d'acceptation avant que l'Acheteur n'accepte les Travaux ou la partie des Travaux en question, alors, en complément des autres obligations du Vendeur prévues par le Contrat, le Vendeur ne sera pas libéré tant que, selon l'appréciation raisonnable de l'Acheteur, ces tests ne seront pas achevés. L'acceptation de l'Acheteur sera donnée explicitement et par écrit par le Représentant de l'Acheteur, à l'exclusion de</p>
--	---

<p>or Work or cancelling or postponing any acceptance test does not constitute acceptance of the Goods or Services. Unless the Contract expressly states otherwise, Seller may not invoice Buyer, for all or a portion of the Work (as applicable), until Buyer accepts the Work as specified in this Section 5.2.</p> <p>5.3 Non-Compliant Work. Seller will, promptly upon Buyer's request and at Buyer's sole option, remove, modify, and/or replace at Seller's expense any Work or part of the Work that does not comply with the Contract.</p> <p>5.4 Purchase Price; Payment; Withholding Payment and Taxes.</p> <p>(a) The Purchase Price will be paid in the denomination specified in the Purchase Order and is the full consideration for all of Seller's obligations, and includes all fees and expenses of engineers, consultants and anyone that Seller engages or is in the Seller Group, as well as all materials, supplies and work, including preparation, execution, and follow-up. The payment terms are as specified in the Contract, but if no payment terms are stated, the payment terms are net 60 from the date of invoice or such shorter period as required by applicable law.</p> <p>(b) By submitting an invoice or other payment request, Seller represents that: (i) the Work has progressed to the status set forth in the Contract for such payment; (ii) the quality of the Work, whether performed by Seller or a member of Seller Group, is in accordance with the requirements of the Contract; and (iii) title to all Work, materials and Goods listed in or covered by the payment request will pass to Guardian upon receipt of payment, free and clear of all liens, claims, security interests, encumbrances or rights of others, including, without limitation subcontractors.</p> <p>(c) Buyer may withhold or delay all or part of any payment to Seller, or request reimbursement from Seller, or utilize bank guarantees, insurance guarantees or security deposits (if and as applicable) to the extent necessary to protect itself from a loss on account of: (i) defective portions of the Work not timely remedied; (ii) failure of Seller to make proper payments to its subcontractors; or (iii) damage to work of another party caused by Seller or a member of Seller Group.</p> <p>(d) Unless the Contract expressly states otherwise, and Buyer provides applicable documentation for any available exemptions from the imposition of taxes, the price(s) shown on the Purchase Order or Commercial Agreement includes all applicable transaction taxes of any kind, including but not limited to sales and use taxes and VAT. Each Party is responsible for the payment of its own income taxes. Payments to Seller, however, may be reduced by income tax withholding where applicable and Seller is responsible for providing Buyer with any required documentation that may reduce the amount of income tax withheld.</p>	<p>toute autre modalité. En particulier, la prise de possession des Travaux, l'utilisation des Biens ou Services ou l'annulation ou le report d'un test d'acceptation ne saurait constituer l'acceptation des Biens ou Services. Sauf stipulation contraire du Contrat, le Vendeur ne facturera pas l'Acheteur, pour tout ou partie des Travaux (selon le cas), tant que l'Acheteur n'aura pas accepté les Travaux comme indiqué dans cette Section 5.2.</p> <p>5.3. Travaux Non-Conformes. Le Vendeur devra, à la demande de l'Acheteur, sans délai et au choix discrétionnaire de l'Acheteur enlever, modifier, et/ou remplacer, à ses frais tous Travaux ou partie des Travaux qui ne seraient pas conformes au Contrat.</p> <p>5.4. Prix d'Achat ; Paiement ; Retenue à la source sur le Paiement et Taxes.</p> <p>a. Le Prix d'Achat sera payé à l'entité au nom est indiqué sur le Bon de Commande et constitue l'unique contrepartie de toutes les obligations du Vendeur. Il comprend tous les frais et dépenses d'ingénieurs, de consultants et de toute personne que le Vendeur aurait engagée ou qui serait dans le Groupe Vendeur, ainsi que tous les matériaux, fournitures et travaux, y compris la préparation, l'exécution et le suivi des Travaux. Les conditions de paiement sont précisées dans le Contrat, mais si aucune condition de paiement n'y est indiquée, le délai de paiement sera de 60 jours à compter de la facture ou tout délai plus court qui serait requis par la loi applicable.</p> <p>b. En adressant une facture ou tout autre demande de paiement, le Vendeur certifie que : (i) les Travaux ont atteint un stade qu'exige le Contrat pour qu'un tel paiement puisse intervenir ; (ii) la qualité des Travaux, qu'ils aient été réalisés par le Vendeur ou par un membre du Groupe Vendeur, est conforme aux exigences du Contrat ; et (iii) la propriété de tous les Travaux, matériaux et Biens listés dans, ou qui font l'objet, de la demande de paiement sera transmis à Guardian à réception du paiement, libres et quittes de tous privilèges / nantissement, réclamations, sûretés, charges ou droits de tiers, incluant notamment mais sans limitation les sous-traitants.</p> <p>c. L'Acheteur peut retenir ou retarder tout ou partie d'un paiement au Vendeur, ou exiger du Vendeur le remboursement des sommes versées, ou mettre en œuvre des garanties bancaires, des garanties d'assurance ou dépôts de garantie (selon le cas et si elles sont applicables), dans la limite nécessaire pour se prémunir d'une perte liée à / au : (i) des parties de Travaux défectueuses et auxquelles il n'aura pas été remédiées en temps utile ; (ii) à la défaillance du Vendeur dans le paiement de ses sous-traitants ; ou (iii) des dommages affectant le travail d'un tiers causé par le Vendeur ou par un membre du Groupe Vendeur.</p> <p>d. Sauf stipulation exprès contraire du Contrat, et si l'Acheteur fournit la documentation nécessaire à toute exemption fiscale applicable, le(s) prix indiqué(s) sur le Bon de Commande ou l'Accord Commercial inclu(en)t toutes les taxes applicables à la transaction de quelque nature qu'elles soient, y compris, (sans que ce cette liste soit exhaustive), les taxes liées à l'utilisation et la vente et à la TVA. Chaque Partie est responsable du paiement de son propre impôt sur le revenu. Toutefois, les paiements faits au Vendeur, peuvent, le cas échéant, être diminués de la retenue sur la taxe sur le revenu quand celle-ci est applicable et le Vendeur est responsable de la transmission à l'Acheteur de toute documentation requise qui</p>
---	---

<p>5.5 Liens. Unless prohibited by applicable law, Buyer has the right, before making any payment due under the Contract, to require Seller or any member of Seller Group to execute and deliver a waiver of any supplier's, materialman's, mechanic's, contractor's, or similar lien rights and to obtain and deliver a full waiver of such lien rights from each subcontractor and/or materialman supplying work or materials for the Work up to the date of payment. Unless prohibited by applicable law, if a lien is filed Seller will, within 15 days, statutorily bond the lien off the record, and indemnify Buyer for all Losses from the lien.</p> <p>6. Warranty and Intellectual Property.</p> <p>6.1 Seller's Warranty and Repairs. Seller warrants to Buyer that the Work: (a) conforms precisely to the Purchase Order, Specification and SOW, including both physical and performance specifications; (b) is free from defects of material or workmanship; (c) conforms to all applicable laws, regulations and other governmental requirements, (d) is fit for the purposes disclosed in writing to Seller in the Contract; and (e) meets all specific warranties included in the Contract (collectively, the "Warranty"). The warranty period begins at acceptance as set forth in Section 5.2 and lasts for three years unless a longer period is provided in the Contract (the "Warranty Period"). Seller understands that downtime is critical to Buyer's business, and Seller agrees to re-do (and, if needed, repair or replace) all or any affected part of the Work promptly if there is a breach of Warranty. In addition to any other rights that Buyer may have, if Buyer makes a warranty claim in writing and Seller fails to (i) make an initial response to such claim in 24 hours or (ii) make substantial progress to remedy the claim within 5 days, then Buyer has the right to have the Work re-done (and, if needed, repaired or replaced), and Seller will reimburse Buyer for the cost (including the cost of Buyer personnel).</p> <p>6.2 Assigning Warranties. Seller will be deemed to have assigned to Buyer the manufacturer's and supplier's warranties on any goods that Seller purchases and includes in the Work unless a written assignment is required by law, in which case Seller will provide such assignment to Buyer promptly upon Buyer's acceptance of the Work. These assignments do not limit or reduce Seller's warranty under Section 6.1.</p> <p>6.3 Intellectual and Industrial Property.</p> <p>(a) Non-Infringement. Seller represents, warrants and agrees that the Services, Goods (including all components of the Services and Goods) and any other materials (including any designs, drawings, and Documentation) provided under the</p>	<p>pourrait permettre de réduire le montant de taxe sur le revenu retenue.</p> <p>5.5. Privilèges / Nantissement. Sauf si cela est interdit par la loi applicable, l'Acheteur a le droit, avant d'effectuer tout paiement dû au titre du Contrat, de demander au Vendeur ou à tout membre du Groupe Vendeur qu'il établisse et délivre une renonciation aux droits de rétention et autres privilèges de tout fournisseur, fabricant de matériaux, mécanicien, ou assimilé et qu'il s'engage à obtenir de chaque sous-traitant et/ou fabricant de matériaux ayant fourni des prestations de services / travaux ou des matériaux dans le cadre de l'exécution par le Vendeur des Travaux, une renonciation à leurs droits de rétention et autres privilèges jusqu'à la date du paiement. Sauf si cela est interdit par la loi applicable, si un privilège est inscrit, le Vendeur s'engage, sous 15 jours, à faire retirer ce privilège des registres et à indemniser l'Acheteur pour toutes les Pertes causées par ce privilège.</p> <p>6. Garantie et Propriété Intellectuelle.</p> <p>6.1. Garantie du Vendeur et Réparations. Le Vendeur garantit à l'Acheteur que les Travaux : (a) sont en tous points conformes au Bon de Commande, au Cahier des Charges, à l'Énoncé des Travaux, incluant le cahier des charges relatifs aux spécificités physiques et de performance ; (b) ne contiennent aucun défaut de matériau ou de fabrication ; (c) sont conformes à toutes les lois, réglementations et autres exigences gouvernementales applicables, (d) sont adaptés aux finalités indiquées par écrit au Vendeur dans le Contrat et (e) respectent toutes les garanties spécifiques incluses dans le Contrat (ensemble dénommée, la "Garantie"). La période de Garantie commence à courir à compter de l'acceptation telle que définie à la Section 5.2 et court pour trois ans à moins qu'une période plus longue ne soit indiquée dans le Contrat (la "Période de Garantie"). Le Vendeur comprend et prend acte que les arrêts d'exploitation sont très graves pour les activités de l'Acheteur et s'engage au plus vite à refaire (et, si besoin, réparer ou remplacer) tout ou partie des Travaux affectés, en cas de manquement au titre de la Garantie. En complément de tous les autres droits que l'Acheteur pourrait avoir, si l'Acheteur émet une réclamation écrite au titre de la garantie et que le Vendeur (i) ne répond pas à cette réclamation sous 24 heures, ou (ii) ne fait pas de progrès significatifs pour remédier à la réclamation dans un délai de 5 jours, l'Acheteur aura alors le droit de faire refaire les Travaux (et si besoin, réparer ou remplacer), et le Vendeur devra rembourser à l'Acheteur tous les frais engagés (incluant le coût du personnel de l'Acheteur).</p> <p>6.2. Transmission des Garanties. Le Vendeur sera réputé avoir transmis à l'Acheteur les garanties fabricant et fournisseur pour tous les biens que le Vendeur achète et intègre dans les Travaux à moins qu'une cession écrite ne soit requise par la loi, auquel cas le Vendeur devra fournir un tel acte de cession à l'Acheteur sans délai au moment de l'acceptation des Travaux par l'Acheteur. La transmission de ces garanties ne limite ou ne réduit pas la garantie du Vendeur telle que prévue le cadre de la Section 6.1.</p> <p>6.3. Propriété Intellectuelle et Industrielle.</p> <p>a. Absence d'atteinte aux droits des tiers. Le Vendeur déclare, garantit et convient que les Services, Biens (incluant tous les composants des Services et Biens) et tous autres matériaux (incluant tout schéma, dessins, et Documentation)</p>
---	--

<p>Contract do not and will not violate or infringe any United States or foreign patent, trademark, copyright, trade secret, trade name or other intellectual or proprietary right, except to the extent that the infringement necessarily arises from the Specifications that Buyer provided to Seller. Seller further warrants that it possesses, and agrees that until transfer to Buyer it will at all times possess, good and marketable title to the Work, free and clear of any liens or other encumbrances (other than the security interest granted by the Seller to Buyer).</p> <p>(b) Intellectual Property Rights. If the basic design of a Good is a Buyer proprietary design then: (i) Buyer is, and remains, the owner of all right, title and interest in any and all intellectual property and any improvements, refinements and modifications to the Goods related to the Work, including without limitation the Specifications and SOW; and (ii) Seller hereby assigns to Buyer any right, title or interest it may have or obtain in any such intellectual property or any improvements, refinements or modifications to the Goods. If, however, the basic design used in the Work is a proprietary design of Seller (“Seller IP”), Seller retains all intellectual property rights in such Seller IP upon delivery of the Goods to Buyer and provides to Buyer, as part of the Purchase Price, an irrevocable, perpetual, nonexclusive, worldwide, fully paid up, royalty-free license to use such Seller IP in connection with the Goods to the extent such Seller IP is required to use, maintain, repair and have repaired, to reconstruct and have reconstructed the Goods purchased by Buyer; provided, however, that Buyer will be the sole owner of any improvements, refinements or modifications to the Goods that are developed by Seller for the Goods and paid for by Buyer as part of the Purchase Price.</p> <p>(c) Work for Hire. Unless the Contract expressly provides otherwise, any plans, drawings, software, reports or other intellectual property that Seller creates especially for the Work, or creates jointly with Buyer for the Work are works for hire and will be Buyer’s property, and Seller hereby assigns to Buyer, upon creation and without any further action on the part of Seller or Buyer, any applicable copyrights, patents and other intellectual property rights. Seller is prohibited from using Buyer Information (defined below) and its derivatives and Buyer IP (defined below) and its derivatives for any purpose other than completing the Work under the Contract. Seller will execute or cause to be executed all necessary documents and perform such acts as may be necessary, useful or convenient to secure or enforce for Guardian any legal right, title and interest, including patent and trademark protection. To the extent not owned by Buyer, Seller grants to Buyer a non-exclusive, irrevocable, perpetual, worldwide, fully paid-up, royalty-free license to Buyer to use and reproduce, the drawings, schematics, operations manuals, maintenance manuals, spare parts lists and the like for use in its and Guardian’s business. For the avoidance of doubt, Seller agrees that all Creative Works that are Buyer IP that constitute “works of authorship” (as defined in 17 USC §102 U.S. Copyright Act) are expressly agreed to be “works made for hire” under and as defined in 17 USC §101, and that Buyer is the</p>	<p>fournis dans le cadre du Contrat ne violent ou n'enfreignent et ne violeront et n'enfreindront aucun brevet, marque déposée, droit d'auteur, secret commercial, nom commercial ou autre droit de propriété intellectuelle ou autre droit de propriété, américain ou étranger, sauf dans la mesure où la contrefaçon découlerait nécessairement des spécifications du Cahier des Charges que l'Acheteur a fourni au Vendeur. Le Vendeur garantit également qu'il possède, et convient que, jusqu'à ce que le transfert de propriété au profit de l'Acheteur intervienne il possèdera sans interruption, sur les Travaux, un titre de propriété valable et commercialisable, quitte et libre de tous privilèges / nantissements ou autres charges (autres que la sûreté accordée par le Vendeur à l'Acheteur).</p> <p>b. Droits de Propriété Intellectuelle. Si la conception de base d'un Bien est la propriété de l'Acheteur, alors : (i) l'Acheteur est, et demeure, le propriétaire de tous les droits, titres et intérêts dans chacun et dans tous les éléments de propriété intellectuelle ainsi que dans toutes les améliorations ou modifications apportées aux Biens liés aux Travaux, incluant notamment mais sans limitation, ceux prévus par le Cahier des Charges et l'Énoncé des Travaux ; et (ii) le Vendeur cède par les présentes à l'Acheteur, tout droit, titre ou intérêt qu'il pourrait détenir ou avoir obtenu dans tous ces éléments de propriété intellectuelle ou dans toutes améliorations ou modifications apportées aux Biens. Si, cependant, la conception de base utilisée dans les Travaux est la propriété exclusive du Vendeur ("PI Vendeur"), le Vendeur conserve tous les droits de propriété intellectuelle de cette PI Vendeur lors de la livraison des Biens à l'Acheteur et accorde à l'Acheteur une licence non-exclusive, irrévocable, mondiale, pour la durée des droits, entièrement libérée, incluse dans le cadre du Prix d'Achat et exempte de redevance, aux fins d'utilisation de cette PI Vendeur en rapport avec les Biens, dans la mesure où cette PI Vendeur est nécessaire pour maintenir, réparer et faire réparer, reconstruire et faire reconstruire les Biens achetés par l'Acheteur ; étant précisé toutefois que l'Acheteur demeure le seul propriétaire de toute amélioration ou modification apportées à des Biens développés par le Vendeur et payés par l'Acheteur dans le cadre du Prix d'Achat.</p> <p>c. Éléments créés dans le cadre du Contrat. Sauf stipulation contraire dans le Contrat, tous plans, dessins, logiciels, rapports ou autres éléments de propriété intellectuelle que le Vendeur crée spécialement pour les Travaux, ou crée conjointement avec l'Acheteur pour les Travaux, sont considérés comme ayant été créés pour les besoins du contrat et seront la propriété de l'Acheteur, et le Vendeur cède par la présente à l'Acheteur, dès la création et sans qu'aucune action supplémentaire de la part du Vendeur, tous droits d'auteur, brevets et autres droits de propriété intellectuelle applicables. Le Vendeur n'est pas autorisé à utiliser les Informations Acheteur (définies ci-dessous) et ses dérivés ni la PI Acheteur (définie ci-dessous) et ses dérivés à des fins autres que celle d'exécuter les Travaux dans le cadre du Contrat. Le Vendeur signera ou fera signer tous les documents nécessaires et accomplira tous les actes qui peuvent être nécessaires, utiles ou adéquats pour sécuriser ou faire respecter, les droits, titres et intérêts de Guardian, y compris la protection des brevets et des marques. Dans la limite où ils ne sont pas détenus par l'Acheteur, le Vendeur garantit à l'Acheteur une licence non-exclusive, irrévocable, mondiale, pour la durée des droits, entièrement libérée et exempte de redevance pour utiliser et reproduire, les dessins, schémas, mode d'emplois, manuels de maintenance, liste de pièces détachées et tout élément similaire</p>
---	--

<p>author and owner of such Creative Works under 17 USC §201(b). Seller agrees to waive, and does hereby irrevocably waive, in favor of Buyer all moral rights that Seller would own in all Creative Works. "Creative Works" means all computer programs and documentation, designs, drawings, artistic and graphical works, reports, data, information, other works of authorship and inventions first made by Seller, or its suppliers or subcontractors, during performance of Work for Buyer that is Buyer IP. "Buyer IP" means all intellectual property, information or materials owned by Buyer or provided to Seller by Buyer or derivative of any of such intellectual property, information or materials.</p> <p>(d) Notice. Seller will apply a proprietary rights notice in the following form, or such other notices as Buyer may reasonably direct from time to time, to Buyer IP and copies of Buyer IP: "Copyright © [Insert Year] [legal name of applicable Buyer]. All rights reserved." Notwithstanding anything to the contrary, including Section 2.3, if the proprietary rights notice appearing on any documents or drawings supplied by Seller is inconsistent with these Terms or any terms contained in another document that is part of the Contract, these Terms will supersede the notice on such drawings and will control.</p> <p>(e) Indemnity. Seller will defend, indemnify and hold harmless Buyer and its Indemnitees against any Losses arising out of any claim that the Work, Buyer's use of the Work or Buyer's sale of products manufactured using the Work infringes any patent, copyright, trademark or other intellectual or industrial property right. This indemnity will survive the acceptance of and payment for the Work, the expiration of the Warranty covering the Work, and any expiration or termination of the Contract. If use of the Work or any part of the Work is enjoined, then Seller will at its own expense and at its option, but in addition to any other remedy to which Buyer may be entitled, do the following: (i) obtain for Buyer the right to use the Work and to sell products manufactured using the Work; (ii) modify the Work so that it becomes non-infringing and meets the Specification; or (iii) procure and deliver to Buyer alternate Work that meets the requirements of the Contract so that Buyer has the right to use and to sell products made with alternate Work, on the condition that the provisions of this Section 6.3 will continue to apply to the alternate Work.</p> <p>7. Term, Default, and Remedies.</p> <p>7.1 Term. These Terms are effective on the Effective Date and, unless earlier terminated as specifically set forth in these Terms, will continue in effect until terminated by a Party</p>	<p>pour l'utilisation dans son activité et celle de Guardian. Afin d'éviter tout doute, le Vendeur convient que toutes Œuvres Créatives qui relèvent de la PI Acheteur et constituent des "œuvres d'auteur" (comme défini par la Loi U.S sur les Droits d'Auteur 17 USC §102) sont expressément considérés comme des "éléments créés dans le cadre du Contrat" dans le cadre défini par 17 USC §101, et que l'Acheteur est l'auteur et le propriétaire de telles Œuvres Créatives dans le cadre de 17 USC §201(b). Le Vendeur convient d'exonérer, et par la présente exonère irrévocablement, en faveur de l'Acheteur tous droits moraux que le Vendeur pourrait détenir dans toutes Œuvres Créatives. "Œuvres Créatives" désigne tous les programmes informatiques et documentation, schémas, dessins, travaux artistiques et graphiques, rapports, données, information, autres œuvres d'auteur et inventions faits en premier par le Vendeur, ou ses fournisseurs ou sous-traitants, pendant la réalisation des Travaux pour l'Acheteur qui relève de la PI Acheteur. "PI Acheteur" signifie toute propriété intellectuelle, information ou matériel détenu par l'Acheteur ou fourni au Vendeur par l'Acheteur ou dérivés de tous ces droits de propriété intellectuelle, information ou matériel.</p> <p>d. Mention. Le Vendeur devra apposer une mention faisant état des droits de propriété intellectuelle, ou tout autre mention que l'Acheteur peut raisonnablement demander, sur les éléments de la PI Acheteur et sur leurs copies, dans la forme suivante : "Copyright © [Insérer Année] [dénomination légale de l'Acheteur en question]. Tous droits réservés". Nonobstant toute disposition contraire, en ce compris celles prévues à la Section 2.3, si la mention de droits de propriété intellectuelle apparaissant sur des documents ou dessins fournis par le Vendeur est contraire à ces Conditions ou à toutes autres conditions figurant dans tout autre document faisant partie du Contrat, ces Conditions préleveront sur la mention figurant sur ces dessins.</p> <p>e. Indemnité. Le Vendeur garantira, indemnifiera et relèvera indemne l'Acheteur et ses Indemnisés contre toute Perte découlant de toute réclamation indiquant que les Travaux, l'utilisation des Travaux par l'Acheteur, ou la vente par l'Acheteur de produits fabriqués en utilisant les Travaux enfreignent tout brevets, droits d'auteur, marque déposée ou tout autre droit de propriété intellectuelle ou industrielle. Cette indemnisation survivra à l'acceptation des Travaux, au paiement des Travaux, à l'expiration de la Garantie couvrant les Travaux et à toute expiration ou résiliation du Contrat. Si l'utilisation des Travaux ou d'une partie des Travaux est interdite, le Vendeur aura le choix, de réaliser l'une ou l'autre des actions suivantes, à ses propres frais, et ce, sans préjudice des autres recours de l'Acheteur : (i) obtenir pour l'Acheteur le droit d'utiliser les Travaux et de vendre des produits fabriqués en utilisant les Travaux ; (ii) modifier les Travaux pour qu'ils n'enfreignent plus les droits en cause, tout en restant conforme au Cahier des Charges ; ou (iii) acheter et livrer à l'Acheteur des Travaux alternatifs qui respectent les exigences du Contrat afin que l'Acheteur ait le droit d'utiliser et de vendre des produits fabriqués à partir de Travaux alternatifs, à condition que les dispositions de cette Section 6.3 continue de s'appliquer aux Travaux alternatifs.</p> <p>7. Durée, Défauts, et Solutions.</p> <p>7.1. Durée. Ces Conditions entrent en vigueur à la Date d'Entrée en Vigueur et, sauf si elles sont résiliées avant comme indiquée dans ces Conditions, resteront en vigueur jusqu'à leur</p>
---	---

<p>upon at least 30 days' prior written notice to the other Party (the "Term"). The foregoing notwithstanding, any termination of these Terms or a Contract by Seller will have no effect on any then-ongoing Work unless otherwise instructed by Buyer in writing. Buyer may terminate a Contract, or any Work covered by a Contract, as set forth in Section 7.4.</p> <p>7.2 Default. TIMELINESS IN GOODS PROCUREMENT AND SERVICE DELIVERY IS ESSENTIAL TO BUYER'S BUSINESS AND TIME IS OF THE ESSENCE UNDER THE CONTRACT. Seller will be in default under the Contract if Seller: (a) fails to make progress on the Work or to deliver the Work as required by the schedule in the Contract; or (b) files for bankruptcy or insolvency, admits in writing Seller's inability to pay its debts as they fall due, makes an assignment for or to the benefit of creditors, or consents to the appointment of a receiver; or (c) has an involuntary bankruptcy petition filed against Seller or a receiver appointed for Seller or Seller's property, and such filing or petition is not vacated within 60 days; or (d) stops or announces Seller's intention to stop conducting business as a going concern or doing work of the same kind as the Work, or Seller abandons the Work; or (e) breaches a provision of the Contract and the breach is not cured within 10 days after Seller receives written notice of the breach, if such breach is capable of being cured. The foregoing notwithstanding, there is no cure period for breaches involving safety or the environment.</p> <p>7.3 Consequences of Default. If Seller is in default as provided above, Buyer may, in its sole discretion and in addition to any other remedies to which it may be entitled, do one or both of the following: (a) terminate the Contract or the applicable Work, or any or all of them, and take possession of the Work and materials that may have been purchased for the Work, and pay to Seller the amount (if any) equal to the lesser of (i) the fair value of the Work performed and (ii) the Purchase Price, less all costs incurred on account of the default (including without limitation costs for internal personnel and reasonable overhead) of completing the Work per the Work Schedule – in either case less all sums paid under the Contract, and to recover any sums paid in excess of that amount; and (b) recover damages for breach of contract and default. Seller will also promptly deliver the Documentation to Buyer.</p> <p>7.4 Termination by Guardian for Convenience. Buyer may terminate a Contract or any Work under a Contract for any reason by delivering written notice to Seller at least 5 days before the effective date of termination. After receiving notice, Seller will terminate the applicable Work as follows: (i) terminate all orders and subcontracts chargeable to the Work that may be terminated without cost, (ii) terminate and settle, subject to Buyer's approval, other orders and subcontracts that were</p>	<p>résiliation par une des Parties, à l'issue du respect d'un préavis d'au moins 30 jours notifié par écrit à l'autre Partie (la "Durée"). Nonobstant la disposition précédente, toute résiliation de ces Conditions ou d'un Contrat par le Vendeur n'aura aucun effet sur tous Travaux en cours au moment de cette résiliation sauf si l'Acheteur en décide autrement par écrit. L'Acheteur peut résilier un Contrat, ou tout Travaux objets d'un Contrat, comme énoncé dans la Section 7.4.</p> <p>7.2. Défaillances. LE RESPECT DES DELAIS DANS L'APPROVISIONNEMENT DES BIENS ET LA LIVRAISON DES SERVICES EST ESSENTIELLE POUR L'ACTIVITÉ DE L'ACHETEUR ET LE TEMPS EST UN ELEMENT ESSENTIEL DE CE CONTRAT. Le Vendeur sera considéré défaillant dans l'exécution de ses obligations prévues au Contrat s'il : (a) est défaillant à faire avancer les Travaux et à livrer les Travaux selon le planning prévu au Contrat ; ou (b) se déclare en faillite ou insolvable, reconnaît par écrit son incapacité à payer ses dettes à échéance, fait une cession en faveur de ces créanciers, ou consent à la désignation d'un séquestre ou d'un administrateur judiciaire ; ou (c) une demande tendant à obtenir son placement en procédure collective de faillite est déposée contre le Vendeur ou si un administrateur judiciaire est désigné pour le Vendeur ou la propriété du Vendeur, et qu'une telle demande ou action n'est pas abandonnée sous 60 jours ; ou (d) arrête ou annonce son intention de d'arrêter d'exercer ses activités, de cesser la réalisation de travaux similaires aux Travaux ou si le Vendeur abandonne les Travaux ; ou (e) viole une disposition du Contrat et ne remédie pas à la violation dans les 10 jours suivant la réception d'une notification écrite de la violation par le Vendeur, dans l'hypothèse où cette violation est susceptible d'être réparée. Nonobstant ce qui précède, lorsque le manquement porte sur la sécurité ou l'environnement, il n'existe pas de période pour y remédier.</p> <p>7.3. Conséquence d'une Défaillance. Si le Vendeur est défaillant comme indiqué ci-dessus, l'Acheteur peut, à sa seule discrétion et sans préjudice de tout autre recours auquel il pourrait avoir droit, faire la ou les choses suivantes : (a) résilier le Contrat ou les Travaux applicables, ou tout ou parties de ceux-ci, et prendre possession des Travaux et matériaux qui auraient été achetés pour les Travaux, et payer au Vendeur le montant (s'il y en existe un) égal à la moins élevée des sommes suivantes : (i) la juste valeur des Travaux réalisés ou (ii) le Prix d'Achat, diminué de tous les coûts encourus en raison de la défaillance (incluant notamment mais sans limitation les coûts internes de personnel et frais généraux raisonnables), des coûts d'achèvement des Travaux conformément au Planning des Travaux et, dans tous deux cas (i) et (ii), diminuée de toutes les sommes déjà payées dans le cadre du Contrat, et pourra ainsi obtenir le remboursement toute somme payée au-dessus de ce montant ; et (b) recouvrer les dommages-intérêts dus au titre du manquement et de la défaillance dans l'exécution du contrat. Le Vendeur devra également livrer sans délai la Documentation à l'Acheteur.</p> <p>7.4. Résiliation par convenance de Guardian. L'Acheteur peut résilier le Contrat ou tous Travaux dans le cadre du Contrat pour quelque raison que ce soit, moyennant le respect d'un préavis écrit adressé au Vendeur au moins 5 jours avant la date effective de résiliation. Après la réception de la notification de résiliation, le Vendeur résiliera les Travaux applicables comme suit : (i) résilier toutes les commandes et sous-contrats liés aux Travaux qui peuvent être résiliés sans</p>
---	---

<p>entered into solely in connection with the Work where the cost of settlement will be less than costs incurred if the work is completed, (iii) transfer to Buyer, per Buyer's instructions only, all materials, supplies, work in process, facilities, equipment, machinery or tools Seller has acquired in connection with the Work and for which Seller has been paid, and (iv) transfer to Buyer all Documentation and information related to the Work in the format requested by Buyer. Upon termination and Seller's compliance with the above requirements, to the extent that Buyer has not already paid for such items, Buyer will reimburse Seller for: (i) the portion of the Work Seller has completed, plus (ii) the cost of the material already delivered to Buyer's site, plus (iii) the cost of bona fide, irrevocable orders that Seller has placed specifically for the Work before termination, which costs will be paid after the materials are delivered to Buyer's site or such other site specified by Buyer. Seller must submit its reimbursement request to Buyer in writing, with a reasonably detailed explanation of amounts requested to be reimbursed, and Buyer's approval of such request, which will not be unreasonably withheld, conditioned, or delayed, is required before Buyer is obligated to reimburse Seller for such costs.</p> <p>7.5 Termination by Seller. Seller may terminate a Contract if Buyer fails to pay Seller amounts that are due and owing to Seller under such Contract within 30 days after delivery of written notice to Buyer regarding such non-payment, except for amounts that are subject to a good faith dispute. Such termination will have no effect on other Contracts that Buyer may have with Seller or which other Buyers may have with Seller or other Sellers.</p> <p>7.6 Transition Assistance. If requested by Buyer, Seller will provide reasonable assistance to Buyer, to affect the orderly transition of the Work to another provider. Such assistance will be provided on a time and materials basis. This section will survive the expiration or termination of these Terms or a Contract.</p> <p>8. Other Matters.</p> <p>8.1 Confidentiality. For purposes of these Terms, (a) "Buyer Information" means all Guardian Data and information that Seller or anyone in Seller Group, receives from Buyer or observes or obtains at a Buyer facility, including, but not limited to, information relating to: the Work, facilities, products, equipment, capabilities, intellectual property, financial information, needs, developments and plans of Buyer, its affiliates and their customers; (b) Seller will not, and will cause members of the Seller Group not to, disclose to any third party or to use for any purpose other than performing Work for Buyer and its affiliates, any Buyer Information, without Buyer's written permission (except as may be required by law); (c) Seller will hold all Buyer Information in trust for Buyer's sole use and benefit; and (d) clauses (b) and (c) will not apply to information that is publicly known other than through disclosure by or through any member of the Seller Group. If there is a current</p>	<p>frais, (ii) résilier et payer, sous réserve de l'approbation de l'Acheteur, les autres commandes et sous-contrats conclus et uniquement ceux en rapport avec les Travaux, dès lors que le montant à payer sera moins important que les coûts encourus si le travail était terminé, (iii) transférer à l'Acheteur, sur ses instructions uniquement, tous les matériaux, fournitures, travaux en cours, installations, équipements, machines ou outils que le Vendeur a acquis en rapport avec les Travaux et pour lesquels le Vendeur a payé, et (iv) transférer à l'Acheteur toute Documentation et information en rapport avec les Travaux dans le format requis par l'Acheteur. A la résiliation et si le Vendeur se conforme aux exigences ci-dessus, et sous la réserve que l'Acheteur n'ait pas déjà procédé au paiement de ces éléments, l'Acheteur remboursera le Vendeur pour : (i) la partie des Travaux que le Vendeur a terminés, plus (ii) le coût des matériaux déjà livrés sur le site de l'Acheteur, plus (iii) le coût des commandes irrévocables que le Vendeur a effectivement passé spécialement pour les Travaux et avant la résiliation, étant précisé que ces coûts ne seront payés qu'une fois que les matériaux en question auront été livrés sur le site de l'Acheteur ou sur tout autre site indiqué par l'Acheteur. Le Vendeur doit adresser par écrit une demande de remboursement à l'Acheteur, avec une explication suffisamment détaillée des montants dont le remboursement est demandé. L'approbation par l'Acheteur de cette demande de remboursement, qui ne sera pas retenue, conditionnée ou retardée sans motif raisonnable, est requise avant que l'Acheteur ne soit obligé de rembourser au Vendeur ces frais.</p> <p>7.5. Résiliation par le Vendeur. Le Vendeur peut résilier le Contrat si l'Acheteur est défaillant dans le paiement des montants dus au Vendeur au titre du Contrat, 30 jours après que l'Acheteur ait reçu une demande écrite du Vendeur concernant ce défaut de paiement, et ce, à l'exception des montants qui font l'objet d'une contestation sérieuse. Une telle résiliation n'aura aucun effet sur les autres Contrats que l'Acheteur pourrait avoir avec le Vendeur ou que d'autres Acheteurs pourraient avoir avec le Vendeur ou avec d'autres Vendeurs.</p> <p>7.6. Aide à la transition. À la demande de l'Acheteur, le Vendeur fournira à l'Acheteur une assistance raisonnable pour faciliter la transition ordonnée du travail à un autre prestataire. Ladite assistance sera fournie sur une base de temps et de matériaux. La présente section survivra à l'expiration ou à la résiliation des présentes Conditions ou d'un Contrat.</p> <p>8. Autres Sujets.</p> <p>8.1. Confidentialité. Au sens de ces Conditions, (a) "Information Acheteur" désigne toutes les Données Guardian et les informations que le Vendeur ou tout membre du Groupe Vendeur, reçoit de l'Acheteur, observe ou obtient dans l'établissement de l'Acheteur, incluant notamment, sans que cette liste ne soit exhaustive : les Travaux, les installations, les produits, l'équipement, les capacités, la propriété intellectuelle, l'information financière, les besoins, les développements et les plans de l'Acheteur, ses affiliés et ses clients ; (b) le Vendeur s'engage à ne pas dévoiler et obliger les membres du Groupe Vendeur à ne pas dévoiler l'Information Acheteur aux tiers et à ne pas utiliser l'Information Acheteur, à toute fin autre que celle de réaliser les Travaux de l'Acheteur et de ses affiliés, sans avoir obtenu la permission écrite de l'Acheteur (sauf si cela est requis par la loi) ; (c) le Vendeur détiendra toute Information Acheteur en fiducie (trust) pour l'utilisation et au bénéfice exclusif de l'Acheteur ; et (d) les clauses (b) et (c) ne</p>
--	---

<p>confidentiality agreement between the Parties, the provisions of this Section 8.1 will be read in harmony with such agreement.</p> <p>8.2 Force Majeure. Any delay or failure by a Party to fulfil its obligations under a Contract will not be deemed a breach to the extent that the failure or delay is caused by Force Majeure. "Force Majeure" means acts of God, general unavailability of electric power or other utilities, fire, flood, earthquake, tornado, explosions, riot, war, strikes or lockouts at third parties or government actions issued in an emergency, including those that prevent Buyer from exercising control over its facility, and any similar circumstance beyond the reasonable control of a Party and without such Party's fault or negligence. In no event, however, will Seller's inability to perform as a result of any of the following constitute Force Majeure: (i) Seller's insolvency or financial condition; (ii) change in cost or availability of raw materials or components based on market conditions; (iii) change in cost or availability of a method of transportation; (iv) changes in, or implementation of new, government regulations, taxes or incentives; (v) failure to obtain permits, licenses or other government approvals; (vi) failure to use available substitute services, alternate sources, work-around plans or other means by which the requirements of a buyer of products or services substantively similar to the Goods and/or Services would be satisfied; or (vii) labor disruptions, strikes, lockouts and slowdowns affecting a Seller's facility. As soon as possible following the occurrence of an event causing the Force Majeure the Party claiming the Force Majeure must provide notice to the other Party of the reasons for the Force Majeure, the anticipated duration of the delay and the time in which the delay will be cured. During a delay or the failure to perform by Seller, Buyer may, at its option (A) purchase Goods and Services from other sources and reduce its schedules or commitment to Seller by such quantifies, without liability; (B) cause Seller to provide the Goods or Services from other sources in quantities and at times required by Buyer at the price set forth in the Purchase Order or Commercial Agreement; or (C) request Seller to deliver to Buyer at Buyer's expense all finished goods, work-in-process and parts and materials produced or acquired for work under the Purchase Order. Buyer is not obliged to pay costs that Seller may incur because of a Force Majeure occurrence. If the Party claiming Force Majeure cannot provide assurances that the delay will last less than thirty calendar days, or if the non-performance exceeds 30 calendar days, the other Party may terminate the Contract. If Buyer exercises this termination right, then Seller will promptly deliver to Buyer all Documentation materials, components and partially completed Work, and Buyer will, within 30 days of Seller's completion of delivery, pay Seller per Section 7.4 of these Terms as if Buyer had terminated the Contract for convenience.</p>	<p>s'appliquent pas aux informations relevant du domaine public dévoilées autrement que par divulgation par / par le biais de tout membre du Groupe Vendeur. S'il existe un accord de confidentialité entre les Parties, les dispositions de cette Section 8.1 seront interprétées en conformité avec cet accord.</p> <p>8.2. Force Majeure. Tout retard ou défaillance d'une des Parties dans l'accomplissement de ses obligations au titre du Contrat ne constituera pas un manquement contractuel lorsque cette défaillance ou ce retard est causé par la Force Majeure. "Force Majeure" désigne les causes étrangères, l'indisponibilité générale de courant électrique ou d'autres utilités, l'incendie, l'inondation, le tremblement de terre, la tornade, les explosions, l'émeute, la guerre, les grèves ou les lock-out survenant chez des tiers, ou les mesures gouvernementales prises en urgence, y compris celles qui empêchent l'Acheteur d'assurer le contrôle de ses installations, et toute autre circonstance similaire qui échappe au contrôle raisonnable d'une Partie et qui est exclusive de toute faute ou négligence de cette Partie. En aucun cas, l'incapacité du Vendeur à exécuter ses obligations à la suite d'une des circonstances suivantes ne constitue une Force Majeure : (i) l'insolvabilité ou la situation financière de Vendeur ; (ii) le changement des coûts ou de la disponibilité des matières premières ou des éléments constitutifs, au regard des conditions de marché ; (iii) changement des coûts ou de la disponibilité d'un moyen de transport ; (iv) changement des, ou mise en œuvre de nouvelles réglementations, taxes ou incitations gouvernementales ; (v) défaut d'obtention des permis, licences ou autres approbations gouvernementales ; (vi) le manquement à utiliser des services alternatifs disponibles, des sources alternatives, des plans de redressement ou solutions ou tout autre moyen disponible qui satisferaient aux exigences d'un acheteur de produits ou services substantiellement similaires aux Biens et/ou Services ; ou (vii) les interruptions de travail, les grèves, les lock-out et les ralentissements affectant l'établissement du Vendeur. Lorsque survient un événement de Force Majeure, la Partie qui invoque la Force Majeure doit dès que possible notifier à l'autre Partie les raisons de la Force Majeure, la durée du retard qu'il est possible d'anticiper et le délai dans lequel il sera remédié au retard. Pendant le retard ou l'inexécution par le Vendeur de ses obligations, l'Acheteur peut, à sa discrétion (A) acheter les Biens et Services auprès d'autres fournisseurs et réduire les programmes de livraison ou ses engagements à l'égard du Vendeur dans ces proportions, sans encourir la moindre responsabilité ; (B) contraindre le Vendeur à fournir les Biens et Services, dans les quantités et selon les délais requis par l'Acheteur et au prix prévu dans le Bon de Commande ou dans l'Accord Commercial, en recourant à d'autres sources d'approvisionnement ; ou (C) demander au Vendeur de livrer à l'Acheteur, aux frais de l'Acheteur, tous les produits finis, travaux en cours et pièces détachées et matériaux produits ou acquis au titre des travaux prévus dans le cadre du Bon de Commande. L'Acheteur n'est pas tenu de payer les coûts que le Vendeur pourrait encourir en raison de la survenance de la Force Majeure. Si la Partie invoquant la Force Majeure ne peut garantir à l'autre Partie que le retard durera moins de trente jours calendaires, ou si la non-exécution excède 30 jours calendaires, l'autre Partie pourra résilier le Contrat. Si l'Acheteur exerce son droit de résiliation, le Vendeur devra sans délai livrer à l'Acheteur toute la Documentation, les matériaux, les composants et les Travaux partiellement complétés, et l'Acheteur devra, sous 30 jours à compter de la livraison par le Vendeur, payer le Vendeur selon la Section 7.4 de ces</p>
--	--

<p>8.3 No Assignment. Seller may not assign these Terms nor a Contract or any of its rights or obligations under these Terms or a Contract, whether by operation of law or otherwise, without the express prior written consent of Buyer. These Terms and the Contract will be fully applicable to each Party's legal successors and permitted assigns.</p> <p>8.4 Entire Agreement; Amendment. A Contract, if entered into by the Parties, is the entire agreement between the Parties regarding its subject matter; it replaces any previously signed agreements and understandings, oral or written, between Guardian and Seller with respect to the Work. The foregoing notwithstanding, any current, unexpired confidentiality agreements, invention agreements, electronic data interchange agreements or other similar general agreements between the Parties remain in effect. The Contract can be amended only by an agreement in writing signed by authorized representatives of both Parties. No Buyer employee has the authority to modify the Contract without the written approval of an authorized official of Buyer.</p> <p>8.5 Remedies and Rights. Buyer's remedies provided for in the Contract are in all cases cumulative and not exclusive. If there is a breach, Buyer will be entitled to all rights and remedies provided in the Contract and under applicable law. No waiver of any breach of a Contract by either Party will be deemed a waiver of any preceding or succeeding breach or of any other provision of the Contract. No extension of time for performance of any obligation or act by either Party will be deemed an extension of time for the performance of any other obligation or act.</p> <p>8.6 Counterparts & Electronic Signatures. Any Contract between Buyer and Seller may be executed in separate counterparts, and all such counterparts will constitute one and the same instrument. Electronic and facsimile copies of an original executed signature pages (including, without limitation, copies of electronically transmitted in ".pdf"), whether of these Terms or a Contract, will be deemed the same as the original executed signature page. Electronically executed versions of a signature page through the DocuSign, Inc. electronic signing system or any similar service implemented by Buyer will also be deemed the same as an original executed signature page. At the request of either Party at any time, the Parties will promptly confirm all electronic or facsimile copies, and all electronically executed versions of any signature page by manually executing and delivering a duplicate original signature page.</p> <p>8.7 Contract Interpretation. The Parties desire and intend that all the provisions of these Terms and the other documents comprising the Contract be enforceable to the fullest extent permitted by law. If any provisions of these Terms or the other documents comprising the Contract or the application of any of the provisions in any of those agreements to any person or circumstances is, to any extent, construed to be illegal, invalid or unenforceable, in whole or in part, then the provision will be construed in a manner to permit its enforceability under the</p>	<p>Conditions comme si l'Acheteur avait résilié le Contrat par convenance.</p> <p>8.3. Incessibilité. Le Vendeur ne peut pas céder ces Conditions ni un Contrat ni aucun de ses droits ou obligations dans le cadre de ces Conditions ou d'un Contrat, que ce soit par l'effet de la loi et de quelque autre manière que ce soit, sans le consentement préalable, exprès et écrit de l'Acheteur. Ces Conditions et le Contrat s'appliqueront pleinement aux successeurs légaux et aux cessionnaires autorisés de chaque Partie.</p> <p>8.4. Intégralité de l'Accord ; Modification. Le Contrat signé par les Parties régit entièrement les relations entre les Parties relatives à son objet ; il remplace tous contrats et accords, verbaux ou écrits, intervenus antérieurement entre Guardian et le Vendeur concernant les Travaux. Nonobstant la disposition précédente, tous les accords de confidentialité, les accords relatifs aux inventions, les accords d'échange de données électroniques ou tout autre accords globaux de ce type, actuels et toujours en vigueur, resteront en vigueur. Le Contrat peut être modifié uniquement par accord écrit signé par les représentants autorisés des deux Parties. Aucun employé de l'Acheteur n'a le pouvoir de modifier le Contrat sans l'accord écrit d'un représentant officiel autorisé de l'Acheteur.</p> <p>8.5. Recours et Droits. Les recours de l'Acheteur prévues par le Contrat sont dans tous les cas cumulatifs et non exclusifs. En cas de manquement, l'Acheteur aura le droit d'exercer tous les droits et recours prévus par le Contrat et par la loi applicable. Aucune renonciation d'une Partie à se prévaloir d'un manquement contractuel ne pourra être considéré comme une renonciation à se prévaloir d'autres manquements, antérieurs ou postérieurs, ou d'autres stipulations contractuelles. Aucune extension de délai pour la réalisation d'une obligation ou d'un acte par une des Parties ne sera réputée étendre le délai pour la réalisation d'autres obligations ou actes.</p> <p>8.6. Documents et Signature Électroniques. Tout Contrat entre l'Acheteur et le Vendeur peut être établi dans des documents séparés, et l'ensemble de ces documents constituent un seul et même instrumentum. Les copies électroniques et facsimilées des pages de signatures d'un original (incluant notamment mais sans limitation, les copies électroniques transmises en ".pdf") de ces Conditions ou d'un Contrat, seront réputées être les mêmes que les pages de signature de l'original signé. Les versions d'une page de signatures établies électroniquement via le système de signature électronique DocuSign, Inc. ou tout autre service similaire mis en œuvre par l'Acheteur seront également réputées être les mêmes que les pages de signature de l'original signé. A tout moment et à la demande d'une Partie, les Parties devront sans délai confirmer toutes les copies électroniques ou fax, et toutes les versions de page de signature établies électroniquement en établissant et en délivrant un duplicata papier de la page de signature originale.</p> <p>8.7. Interprétation du Contrat. Les Parties ont pour souhait et intention que toutes les dispositions de ces Conditions et des autres documents faisant partie du Contrat soient pleinement exécutoires dans la mesure de ce que prévoit par la loi. Si une des dispositions de ces Conditions ou des autres documents faisant partie du Contrat ou si l'application d'une des dispositions de ces accords à une personne ou à des circonstances est, dans une certaine limite, interprétée comme étant illégale, non-valable ou non-exécutoire, en tout ou partie,</p>
--	--

<p>applicable law to the fullest extent permitted by law. In any case, the remaining portion of these Terms and the other documents comprising the Contract or the application of any remaining terms to any person or circumstance, other than those which have been held illegal, invalid, or unenforceable, will remain in full force and effect. The headings in these Terms are purely for convenience and are not to be used as an aid in interpretation. These Terms and any Contract are not to be construed against either Party as the author or drafter.</p>	<p>alors la disposition sera interprétée d'une façon permettant son exécution dans le cadre de la loi applicable, et ce dans la mesure de ce que la loi permet. Dans tous les cas, le reste de ces Conditions et de tous les autres documents faisant partie du Contrat ou l'application des conditions s'appliquant à une personne ou à une circonstance, autre que celle interprétée comme illégale, non-valable ou non-exécutoire, resteront pleinement en vigueur. Les titres de ces Conditions ne sont donnés que pour des raisons de commodité et ne doivent pas être utilisés comme une aide à l'interprétation. Ces Conditions et tout Contrat ne pourront être interprétés en défaveur de l'une ou de l'autre des parties en tant qu'auteur ou rédacteur</p>
<p>8.8 Applicable Law and Jurisdiction.</p>	<p>8.8. Loi et Jurisdiction Applicable.</p>
<p>(a) The United Nations Convention on Contracts for the International Sale of Goods will not apply to these Terms or any Goods or Services sold under a Contract.</p>	<p>a. La Convention des Nations Unies sur les contrats de vente internationale de marchandises ne s'appliquera ni à ces Conditions ni aux Biens et Services vendus dans le cadre d'un Contrat.</p>
<p>(b) With respect to a Seller that is (i) organized or incorporated in the United States (each a "U.S. Supplier") or (ii) that is not a U.S. Supplier but with respect to which there is a claim that pertains solely to one or more of Buyer's facilities that are located in the United States, the Agreement will be governed by, and construed and enforced under the laws of the State of Michigan without reference to any choice of law rules or principles which would otherwise dictate application of another state or country's laws and the Parties select as the exclusive forum for any litigation related to the applicable Contract, and irrevocably consent to the exclusive jurisdiction and venue of, the courts of Oakland County, Michigan or the United States District Court for the Eastern District of Michigan.</p>	<p>b. Dans le cas où le Vendeur est (i) immatriculé ou enregistré aux États-Unis (un "Fournisseur U.S."), ou (ii) n'est pas un Fournisseur U.S mais à propos duquel il y a une réclamation relative exclusivement à une ou plusieurs installations de l'Acheteur situées aux États-Unis, le Contrat sera régi, interprété et appliqué selon les lois de l'État du Michigan, sans pouvoir se référer aux règles ou principes de choix de loi qui aurait dicté l'application des lois d'un autre état ou pays et les Parties choisissent la compétence exclusive pour connaître de tout litige lié à ces Conditions / au Contrat, et consentent irrévocablement la compétence exclusive des tribunaux du Comté d'Oakland, du Michigan ou du Tribunal de District des États-Unis pour le District Est du Michigan.</p>
<p>(c) For any Supplier that is not a U.S. Supplier or that does not meet the criteria in Section 8.8(b)(ii), except as provided in Attachment B to these Terms, the Contract and these Terms will be governed by, and construed and enforced under the laws of the country where Supplier is registered and the Parties select as the exclusive forum for any litigation related to these Terms or a Contract, and irrevocably consent to the exclusive jurisdiction and venue of, the courts of the location where Supplier is registered.</p>	<p>c. Pour tout fournisseur qui n'est pas un Fournisseur U.S ou qui ne répond pas aux critères de la Section 8.8(b) (ii), sauf comme prévu dans l'Annexe B de ces Conditions, le Contrat et ces Conditions seront régis, interprétés et appliqués selon les lois du pays dans lequel le Fournisseur est immatriculé et les Parties choisissent la compétence exclusive pour connaître de tout litige lié à ces Conditions ou au Contrat, et consentent irrévocablement à la compétence exclusive des tribunaux dans le ressort duquel le Fournisseur est immatriculé.</p>
<p>8.9 Waiver of Jury Trial. To the extent permitted by applicable law, each Party waives, to the fullest extent permitted by applicable law, any rights that it may have to a trial by jury with respect to any litigation directly or indirectly arising out of, under or in connection with the Contract. Each Party (a) certifies that no representative, agent, or attorney of the other Party has represented, expressly or otherwise, such Party would not, during litigation, seek to enforce the foregoing waiver, and (b) acknowledges the other Party has been induced to enter into the Contract by, among other things, the waiver and certification set forth in this Section 8.9.</p>	<p>8.9. Exonération de Procès devant Jury. Dans la limite ce que la loi applicable autorise, chaque Partie renonce, dans la pleine mesure de ce qu'autorise la loi applicable, aux droits qu'elle pourrait avoir à un procès devant un jury concernant tout litige découlant directement ou indirectement de, ou en rapport avec le Contrat. Chaque Partie (a) certifie qu'aucun représentant, agent ou avocat de l'autre Partie a déclaré, expressément ou non, que cette Partie ne chercherait pas, pendant un litige, à déroger à la renonciation prévue ci-avant, et (b) reconnaît que la renonciation et la certification énoncée dans cette Section 8.9 a été déterminante pour la signature du contrat par l'autre Partie.</p>
<p>8.10 Audit Rights. Seller will maintain records as necessary to support amounts charged to Buyer under the Contract for the greater of the time period set forth in Seller's documentation retention policies or seven years. Buyer and its representatives may audit Seller's records of transactions to the extent necessary to verify the quantities shipped and that the prices charged match the Purchase Price. Any audit will be conducted at Buyer's expense (but will be reimbursed by Seller if the audit uncovers</p>	<p>8.10. Droits d'audit. Le Vendeur maintiendra, le cas échéant, les documents pour justifier les montants facturés à l'Acheteur dans le cadre du Contrat pour la durée la plus longue parmi la durée présentée dans les politiques de rétention de la documentation du Vendeur ou sept ans. L'Acheteur et ses représentants peuvent auditer les documents de transaction du Vendeur dans la mesure nécessaire pour vérifier les quantités expédiées et contrôler que les prix facturés correspondent au</p>

<p>errors in the amounts charged), at reasonable times, and at Seller's usual place of business.</p> <p>8.11 Publicity and Use of Name and Marks. Unless Seller obtains Buyer's written consent, it will not, (a) except as may be required by law or regulations, in any manner advertise or publish or release for publication any statement or information mentioning Guardian or Buyer, or the fact that it has furnished or contracted to furnish to Buyer the items required by the Contract or quote the opinion of any employee of Guardian or Buyer, or (b) except as contemplated in the Contract to provide Goods or Services, use Guardian's name, logo, trademark or service marks.</p> <p>8.12 Status as an Independent Contractor. In all matters relating to a Contract, Seller will be acting as an independent contractor using its own resources and equipment. Neither Seller nor any of the persons furnishing materials or performing Services under a Contract are employees of Buyer for any purpose. All communication to employees and subcontractors used by Seller Group will go through Seller's Representative and no member of Seller Group will be integrated into Buyer's work organization.</p> <p>8.13 Notice. All notices, requests, demands, waivers, and other communications under a Contract must be in writing. Notices to Seller or any member of Seller Group must be sent to the Seller address listed in the Contract or Purchase Order to the attention of the person signing these Terms with a copy to the Seller's address provided electronically during Supplier on-boarding. Notices to Guardian or Buyer must be sent to Guardian's address listed on the Purchase Order and to Guardian Industries, 2300 Harmon Road, Auburn Hills, Michigan 48326, to the attention of Buyer's Representative and the General Counsel with a copy to the Buyer's address listed in the Contract or Purchase Order. All notices will be deemed to be given (a) on the second date after the date mailed, if sent via overnight mail by a nationally recognized courier (return receipt requested) or (b) on the third day after the date mailed, by certified or registered mail, return receipt requested, postage prepaid.</p> <p>8.14 Translations. These Terms may be written in English and another language in a side by side format. In that case, in case of discrepancy, the English version prevails.</p> <p style="text-align: center;">*****</p> <p style="text-align: center;">[Signatures are on the following page]</p>	<p>Prix d'Achat. Tout audit sera mené aux frais de l'Acheteur (mais sera remboursé par le Vendeur si l'audit expose des erreurs dans les montants facturés), à des moments raisonnables, et sur le lieu de travail habituel du Vendeur.</p> <p>8.11. Publicité et Utilisation du nom et de marques. Sauf si le Vendeur obtient le consentement écrit de l'Acheteur, il ne pourra pas, (a) sauf si cela est requis par la loi ou les réglementations, d'une quelconque manière, annoncer, publier ou divulguer pour publication toute déclaration ou information mentionnant Guardian ou l'Acheteur, ou le fait qu'il a fourni ou a conclu un contrat pour fournir à l'Acheteur les articles requis par le Contrat ou citer l'opinion d'un quelconque employé de Guardian ou de l'Acheteur, ou (b), sauf si cela est prévu dans le Contrat de fourniture de Biens ou Services, utiliser le nom, le logo, la marque déposée ou les marques de service de Guardian.</p> <p>8.12. Notifications. Toutes les notifications, demandes, exigences, renonciations et autres communications au titre d'un Contrat doivent être faits par écrit. Les notifications faites au Vendeur ou à tout membre du Groupe Vendeur doivent être envoyées à l'adresse du Vendeur telle qu'indiquée dans le Contrat ou le Bon de Commande à l'attention de la personne signataire de ces Conditions avec une copie à l'adresse du Vendeur fournie électroniquement durant l'intégration du Fournisseur dans la base de l'Acheteur. Les notifications à Guardian ou à l'Acheteur doivent être envoyées à l'adresse de Guardian indiquée dans le Bon de Commande et à Guardian Industries, 2300 Harmon Road, Auburn Hills, Michigan 48326, à l'attention du Représentant de l'Acheteur et du Directeur juridique avec une copie expédiée à l'adresse de l'Acheteur telle qu'indiquée dans le Contrat ou le Bon de Commande. Toutes les notifications seront réputées avoir eu lieu (a) le deuxième jour après la date de remise au transporteur, si la notification est envoyée par courrier exprès via un service de messagerie nationalement reconnu (demande d'avis de réception) ou (b) le troisième jour après la date de remise à la Poste, si la notification est envoyée par recommandé avec avis de réception.</p> <p>8.13. Traductions. Ces Conditions peuvent être écrites en anglais et dans une autre langue, côte à côte. Dans ce cas, en cas de divergence, la version anglaise prévaut.</p> <p style="text-align: center;">*****</p> <p style="text-align: center;">[Signatures à la page suivante]</p>
--	--

<p>By signing below, Seller acknowledges and accepts the Terms and Conditions for Purchase of Non-Production Goods (Including Equipment) or In-Plant Services.</p> <p>SELLER</p> <p>_____</p> <p>Seller Entity Legal Name</p> <p>Signature: _____</p> <p>Print Name: _____</p> <p>Title: _____</p> <p>Date: _____</p>	<p>En signant ci-dessous, le Vendeur reconnait et accepte les Conditions pour l'Achat de Biens Hors Cycle de Production (Incluant de l'Équipement) ou de Services En Usine.</p> <p>VENDEUR</p> <p>_____</p> <p>Dénomination Légale de l'Entité du Vendeur</p> <p>Signature : _____</p> <p>Nom en Majuscules : _____</p> <p>Titre : _____</p> <p>Date : _____</p>
--	---

Attachment A	Annexe A
INSURANCE COVERAGE EXHIBIT	PIÈCE JOINTE RELATIVE À LA COUVERTURE D'ASSURANCE
<p>1. Insurance Coverage. Seller will provide the following insurance coverage for Seller and any of Seller’s employees, agents or subcontractors involved in the Work or in supporting the Work, which will be primary and non-contributory to any coverages purchased by Buyer or any of its affiliates that cover Buyer:</p>	<p>1. Couverture d'Assurance. Le Vendeur devra fournir la couverture d'assurance suivante pour le Vendeur et tout employé, agent, ou sous-traitant du Vendeur impliqués dans l'exécution des Travaux ou intervenant à l'appui / au soutien des Travaux. Cette assurance sera d'application principale et prioritaire par rapport aux assurances qui seraient souscrites par l'Acheteur ou par un de ses affiliés et qui couvrent l'Acheteur :</p>
<p>A. Workers Compensation</p>	<p>A. Compensation des Travailleurs.</p>
<p>i. For Work performed in the United States: to statutory limits in any State in which the Work is to be performed under the Contract;</p>	<p>i. Pour les Travaux réalisés aux États-Unis : dans les limites statutaires de chaque Etat dans lequel les Travaux doivent être réalisés dans le cadre du Contrat ;</p>
<p>ii. For Work performed in any country other than the United States: to statutory limits as dictated in the applicable law.</p>	<p>ii. Pour les Travaux réalisés dans tout pays autre que les États-Unis : dans les limites statutaires dictées par la loi applicable.</p>
<p>B. Employer’s Liability Insurance, Minimum of \$2,000,000 for bodily injury by accident or disease;</p>	<p>B. Assurance Responsabilité de l'Employeur, Minimum de \$2 000 000 pour blessure corporelle, par accident ou maladie ;</p>
<p>C. Commercial General Liability Insurance, with limits of not less than \$2,000,000 for each occurrence/combined single limit property damage, bodily injury and personal injury liability, including the following coverages:</p>	<p>C. Assurance Responsabilité Commerciale Générale, avec des limites qui ne seront pas inférieures à \$2 000 000 pour chaque sinistre / limite unique combinée pour tout dommage confondus, pour dommages matériels, blessures corporelles et responsabilité pour dommages ou blessures personnels, y compris les garanties suivantes :</p>
<p>i. Premises and operations coverage;</p>	<p>i. Couverture des lieux et opérations ;</p>
<p>ii. Independent contractor’s coverage;</p>	<p>ii. Couverture entrepreneur Indépendant :</p>
<p>iii. Contractual liability;</p>	<p>iii. Responsabilité Contractuelle ;</p>
<p>iv. Products and completed operations coverage (for 3 years after completion);</p>	<p>iv. Couverture Produit et de l'achèvement des opérations (pendant 3 ans après achèvement) ;</p>
<p>v. Broad form property damage liability endorsement;</p>	<p>v. Approbation de la formule étendue de la responsabilité au titre des dommages matériels</p>
<p>vi. Personal injury liability (including contractual); and</p>	<p>vi. Responsabilité dommages / blessures personnels (incluant contractuelle) ; et</p>
<p>vii. Sudden and accidental pollution liability.</p>	<p>vii. Responsabilité pollution soudaine et accidentelle.</p>
<p>D. Comprehensive Automobile Liability Insurance, with limits of not less than \$2,000,000 for each occurrence/combined single limit property damage and bodily injury including contractual liability coverage and covering either:</p>	<p>D. Assurances Responsabilité Automobile Complète, avec limites qui ne seront pas inférieures à \$2 000 000 pour chaque sinistre/limite unique combinée pour tout dommage confondus, pour dommages matériels et blessures corporelles, incluant une couverture de responsabilité contractuelle et couvrant soit :</p>
<p>i. “any auto”, or</p>	<p>i. "tout véhicule", ou</p>
<p>ii. “all owned autos,” “hired autos,” and/or “non-owned autos,” as applicable; in which case Seller represents and warrants to Guardian that no automobiles or other vehicles not so covered will be used in the performance of the Services or otherwise in connection with activities under the Contract.</p>	<p>ii. "tous véhicules possédés," "véhicules loués," et/ou "véhicules non possédés," selon le cas ; dans ce cas le Vendeur déclare et garantit à l'Acheteur qu'aucune automobile ou autres véhicules non-couverts ici ne seront utilisés dans le cadre de la réalisation des Services ou en rapport avec les activités prévues dans le cadre du Contrat.</p>

<p>E. Professional Liability Insurance, if the Work might be ineligible for coverage under Seller's Commercial General Liability Policy by operation of a "professional services" (or comparable) exclusion or exemption, having coverage sufficiently broad to cover such potentially ineligible services with reasonable minimum limits per occurrence and in the aggregate, which coverage will continue in full force and effect for 3 years following completion, expiration or termination of the Contract.</p>	<p>E. Assurance Responsabilité Professionnelle, si les Travaux étaient inéligibles à la couverture prévues par la Police Responsabilité Commerciale Générale du Vendeur par le jeu d'une exclusion ou d'une exonération "services professionnels" (ou assimilé), ayant une couverture assez large pour couvrir de tels services potentiellement inéligibles avec des limites minimum raisonnables par sinistre et au total, dont la couverture restera pleinement en vigueur pendant 3 ans après achèvement, expiration ou résiliation du Contrat.</p>
<p>F. Property Insurance, covering Seller's machinery and equipment, contractor's tools, or any other property at the worksite that is not intended to be part of the completed Work.</p>	<p>F. Assurance Propriété / biens matériels, couvrant les machines et équipements du Vendeur, outils des entrepreneurs, ou tout autre élément de propriété / bien matériels sur le site de travail qui n'a pas pour objet de faire partie des Travaux finis.</p>
<p>2. Insurance Limits and Information. The limits stated in Sections 1.B, 1.C, 1.D and 1.E above can be provided by a combination of primary and excess liability policies and will be at least \$2,000,000 per occurrence. Seller's insurance will cover claims or suits against Guardian or its affiliates for alleged failure to provide a "safe place to work" and equivalent claims relating to workplace hazards. Seller and its subcontractors will provide Guardian with a copy of such party's Workers Compensation Experience Rating Modification for the 3 years before the beginning of the Work.</p>	<p>2. Limites d'Assurance et Information. Les limites indiquées dans les Sections 1.B, 1.C, 1.D et 1.E ci-dessus peuvent être fournies par une combinaison de polices responsabilité primaire et par des polices de responsabilité additionnelle et seront d'au moins \$2 000 000 par sinistre. L'assurance du Vendeur couvrira les réclamations ou poursuites formées contre Guardian ou ses affiliés au titre de supposés manquements à fournir un "lieu de travail sûr" ou de réclamations équivalentes relatives aux dangers du lieu de travail. Le Vendeur et ses sous-traitants devront fournir à Guardian une copie de la Modification de leur Notation en matière de Compensation des Travailleurs pour les 3 ans précédant le début des Travaux.</p>
<p>3. Additional Insured. All insurance policies required by the Contract, with the exception of Workers' Compensation, Employers' Liability, and/or Professional Liability Coverage, as applicable, must designate "[the applicable Buyer] and its affiliates and subsidiaries" as an additional insured. Contractor agrees, and the applicable policies will provide coverage through the additional insured status for liability arising out of Contractor's performance under the Contract or activities relating to such performance.</p>	<p>3. Assurés supplémentaires. Toutes les polices d'assurance requises par le Contrat, à l'exception de la Compensation des Travailleurs, de la Responsabilité Employeur, et/ou la Couverture Responsabilité Professionnelle, selon le cas, doivent désigner "[l'Acheteur en question] et ses affiliés et filiales / succursales" en tant qu'assuré supplémentaire. Les polices applicables fourniront une couverture par le biais d'un statut d'assuré supplémentaire pour la responsabilité découlant de la performance de l'Entrepreneur dans le cadre du Contrat ou des activités liées à une telle performance ce que l'Entrepreneur convient.</p>
<p>4. Waiver of Subrogation. To the fullest extent permitted by applicable law; (A) Seller, on behalf of its insurers, waives any right of subrogation that such insurers may have against Guardian or Buyer arising out of the Contract; (B) the insurance specified in Section 1.A and Section 1.B will contain a waiver of the right of subrogation against Buyer and Guardian and, if applicable, an assignment of statutory lien; and (C) any physical damage insurance carried by Seller on equipment, tools, temporary structures and supplies owned or used by Seller will provide a waiver of the right of subrogation against Guardian or Buyer.</p>	<p>4. Renonciation à Subrogation. Dans la limite autorisée par la loi applicable ; (A) le Vendeur renonce au nom de ses assureurs, à tout droit de subrogation que de tels assureurs pourraient avoir contre Guardian ou l'Acheteur en vertu du Contrat ; (B) l'assurance spécifiée en Section 1.A et Section 1.B devra prévoir une renonciation au droit de subrogation contre l'Acheteur et Guardian et, selon le cas, une cession du privilège légal ; et (C) toute assurance dommage corporel souscrite par le Vendeur pour l'équipement, les outils, les structures temporaires et fournitures détenus ou utilisés par le Vendeur devra prévoir une renonciation au droit de subrogation contre l'Acheteur et Guardian.</p>
<p>5. Policies. The obligation to carry insurance in conformance with the requirements of the Contract, including as set forth in this Insurance Coverage Exhibit, does not modify or limit in any way any other liabilities or obligations assumed by Seller under the Contract, and is independent of the indemnity obligations of the Contract. No cancellation, modification or change in any of Seller's insurance policies will affect Seller's obligation to maintain the insurance coverages required by the Contract. Seller will be held accountable for all insurance coverages including those of sub-contractors. If and to the extent that the insurance coverage maintained by Seller is greater or</p>	<p>5. Règles générales. L'obligation de souscrire une assurance conforme aux exigences du Contrat, y compris comme énoncé dans la présente annexe relative à la Couverture d'Assurance, ne modifie et ne limite aucunement toutes les autres responsabilités ou obligations assumées par le Vendeur dans le cadre du Contrat, et est indépendante des obligations d'indemnisation du Contrat. Aucune annulation, modification ou changement dans les polices d'assurance du Vendeur n'affectera l'obligation du Vendeur de maintenir des couvertures d'assurance telles que requises par le Contrat. Le Vendeur sera tenu responsable de toutes les couvertures d'assurance y compris</p>

<p>broader in any respect than the description of the corresponding requirement set forth in this Insurance Coverage Exhibit, then such greater or broader coverage is automatically made a part of such description to the extent necessary to bring Seller's obligations under this Insurance Coverage Exhibit in conformity with the actual coverage in such respect. Neither Guardian nor Buyer has any duty to advise Seller if Seller's insurance is not in compliance with the Contract. Buyer's acceptance of any proof of insurance does not constitute acknowledgement of the adequacy of coverage and/or compliance with the requirements of the Contract, or an amendment to the Contract.</p> <p>6. Certificates of Insurance. Contractor will promptly provide certificates of insurance addressed to Buyer evidencing the coverage required in this Insurance Coverage Exhibit. Buyer has the right, at its option, to (i) provide some or all the required coverage at Seller's expense (either by set off or direct charge), or (ii) suspend access to its facilities for Seller, its employees and subcontractors – without any reduction in Seller's obligations – unless and until the requested certificates have been provided. Seller will provide written notice to us 30 days in advance of any cancellation or non-renewal. Any such change, modification or cancellation does not affect Seller's obligation to maintain the insurance coverages in this Insurance Coverage Exhibit. In addition, furnishing the foregoing certificates of insurance will not relieve Seller from any liability or obligation for which Seller would otherwise be responsible under the Contract.</p>	<p>celles des sous-traitants. Si, et dans la limite où la couverture d'assurance maintenue par le Vendeur est plus élevée ou plus large en tout terme que la description de ce qui est requis dans cette annexe Couverture d'Assurance, alors cette couverture plus élevée ou plus large est automatiquement intégrée à cette description dans la limite nécessaire pour rendre les obligations du Vendeur dues au titre de cette Annexe Couverture d'Assurance conformes à la couverture effective due. Ni Guardian ni l'Acheteur n'a le devoir d'informer le Vendeur si l'assurance du Vendeur n'est pas conforme au Contrat. L'acceptation par l'Acheteur de tout document établissant l'assurance ne saurait constituer ni une reconnaissance du caractère approprié de la couverture, ni de sa conformité avec les exigences du Contrat, ni une modification du Contrat.</p> <p>6. Certificats d'Assurance. L'Entrepreneur devra fournir sans délai à l'Acheteur des certificats d'assurance prouvant le respect de la couverture requise par cette Annexe relative à la Couverture d'Assurance. L'Acheteur a le droit, à sa discrétion, de (i) souscrire pour le compte du Vendeur tout ou partie de la couverture requise (par compensation ou par facturation directe), ou (ii) suspendre l'accès du Vendeur, de ses employés et de ses sous-traitants à ses installations - sans aucune réduction des obligations du Vendeur - à moins que et jusqu'à ce que les certificats requis aient été fournis. Le Vendeur devra notifier par écrit à l'Acheteur toute annulation ou non-renouvellement 30 jours au moins avant leur survenance. Un tel changement, modification ou annulation n'affectera pas les obligations du Vendeur de maintenir les couvertures d'assurance dues au titre de cette Annexe de Couverture d'Assurance. En outre, le fait de fournir les certificats d'assurance précédents n'exonérera aucunement le Vendeur des responsabilités et des obligations auxquelles il est tenu en vertu du Contrat.</p>
--	--

Attachment B	Annexe B
<p style="text-align: center;">EXCEPTIONS TO APPLICABLE LAW AND JURISDICTION</p> <p>PRECEDENCE OF TERMS. This Attachment B will apply if applicable to modify Section 8.8 of the Terms and Conditions for Purchase of Non-Production Goods (including Equipment) and shall take precedence over Section 8.8. All other terms not specifically modified below shall remain in full force and effect.</p> <p>The following modifications will apply if the Seller is registered in China and will replace Section 8.8 of the General Terms and Conditions of Purchase for Goods and/or Services in that instance only, as follows:</p> <p>General Terms and Conditions – Applicable Law and Jurisdiction – China</p> <p>8.8 Applicable Law and Jurisdiction. The Contract will be governed by, and construed and enforced in accordance with, the laws of the People’s Republic of China in accordance with the provisions of this section 8.8. The United Nations Convention on Contracts for the International Sale of Goods will not apply to the Contract. Any dispute arising from or in connection with the Contract or these General Terms and Conditions which is not resolved within one month through negotiation shall be submitted to China International Economic and Trade Arbitration Commission (CIETAC) for arbitration in Beijing which shall be conducted in accordance with the CIETAC’s arbitration rules in effect at the time of applying for arbitration. The arbitration committee will consist of three arbitrators, one appointed by the Buyer, one appointed by the Seller and the third one being the chief arbitration appointed by CIETAC. The arbitration shall in conducted in both English and Chinese. The arbitration award is final and binding upon both parties.</p>	<p style="text-align: center;">EXCEPTIONS A LA LOI APPLICABLE ET LA JURIDICTION</p> <p>PREVALENCE DES TERMES. Cette Annexe B s'appliquera, si elle est applicable, pour modifier la Section 8.8 des Conditions pour l'Achat de Biens Hors Cycle de Production (incluant l'Équipement) et prélèvera sur la Section 8.8. Tous les autres termes non spécifiquement modifiés ci-dessous resteront pleinement en vigueur.</p> <p>Les modifications suivantes s'appliqueront si le Vendeur est immatriculé en Chine et remplaceront la Section 8.8 des Conditions pour l'Achat de Biens Hors Cycle de Production et/ou Services dans ce cas uniquement, comme suit :</p> <p>Conditions Générales-Loi Applicable et Juridiction-Chine</p> <p>8.8 Loi Applicable et Juridiction. Le Contrat sera régi, interprété et appliqué selon les lois de la République Populaire de Chine, conformément aux dispositions de la section 8.8. La Convention des Nations Unies sur les contrats de vente internationale de marchandises ne s'appliquera pas au Contrat. Tout différend en rapport avec le Contrat ou avec les présentes Conditions, non-résolu de manière amiable dans un délai d’un mois, devra être soumis à la Commission Chinoise d'Arbitrage de l'Economie et du Commerce International (CIETAC). Le siège du tribunal arbitral se situera à Pékin et sera conduit en accord avec le règlement d'arbitrage de la CIETAC en vigueur au jour de la demande d'arbitrage. Le comité d'arbitrage sera composé de trois arbitres, un nommé par l'Acheteur, un nommé par le Vendeur et le troisième, nommé par la CIETAC, qui sera le président du comité d’arbitrage. La procédure d’arbitrage devra être menée simultanément en anglais et en chinois. La sentence arbitrale est définitive et contraignante pour les deux parties.</p>

Attachment C	Annexe C
<p style="text-align: center;">DATA PROTECTION & SECURITY</p> <p>(a) Guardian and Buyer are the owner of, and have the sole right to use, the Guardian Data and may use the Guardian Data in any way that either sees fit. Seller will not collect, use, disclose, share or store Guardian Data except to fulfill the applicable Contract. If requested, Seller will assist Buyer with extracting Guardian Data from the Goods or Services. Guardian Data will be available to Guardian in a machine-readable method and format acceptable to Guardian prior to leaving Guardian's on premises network. Guardian Data must be compatible with Guardian's industrial control system standards and requirements as communicated to Seller from time to time. All Guardian Data stored by Seller, whether on-site or off-site, must be readily accessible to and by Guardian. Seller will keep secure all Guardian Data that is in its possession or control and will maintain or caused to be maintained a reasonable information security system that complies with all applicable laws and is designed to reasonably ensure that security and confidentiality of all Guardian Data. Seller will promptly and without undue delay, notify Guardian of any security incident related to Personal Data. At Guardian's request, Seller will return to Guardian or delete all copies of Guardian Data or subsets thereof, at no cost to Guardian. Seller agrees not to sell or generate revenue from the Guardian Data obtained by Guardian. Guardian is the sole owner of all Guardian Data and, with the exception of the Personal Data with respect to which no license is granted, grants to Seller a limited, non-exclusive license to access and use the Guardian Data for sole purpose of executing the applicable Contract or related contracts between Guardian and Seller such as support or service contracts.</p> <p>(b) Notwithstanding anything to the contrary in the Contract, (A) Seller will ensure that Personal Data are only available to their personnel who have a legitimate business need to access the Personal Data, who are bound by legally enforceable confidentiality obligations, who have received training on applicable data protection policies and procedures, and who only possess the Personal Data consistent with legal obligations and (B) Seller will not collect, use, disclose, share or store any Personal Data except to fulfil its obligations under the applicable Contract. Seller will not transfer or provide access to Personal Data internally or to sub-processors outside of the country where the data originates without first establishing a legal basis for such transfer and ensuring that the transfer meets the requirements of applicable law.</p> <p>(c) Seller represents and warrants to Guardian and Buyer that all Personal Data that Seller provides in connection with these Terms or under a Contract is or has been provided voluntarily and Seller has received the employees' consent, where required, to share such Personal Data or information with Guardian and Buyer.</p>	<p style="text-align: center;">PROTECTION DES DONNEES ET SECURITE</p> <p>(a) Guardian et l'Acheteur sont propriétaires, et sont les seuls habilités à utiliser les Données Guardian et peuvent utiliser les Données Guardian de toute manière que l'un ou l'autre considérera appropriée. Le Vendeur s'engage à ne pas collecter, utiliser, divulguer, partager ou stocker des Données Guardian, excepté pour remplir ses fonctions en vertu du Contrat en vigueur. Le cas échéant, le Vendeur aidera l'Acheteur à extraire les Données Guardian des Biens ou Services. Les Données Guardian seront disponibles pour Guardian selon une méthode et dans un format lisibles à la machine acceptables pour Guardian avant de quitter le réseau de Guardian sur site. Les Données Guardian doivent être compatibles avec les normes et exigences du système de contrôle industriel de Guardian, telles que communiquées au Vendeur occasionnellement. Toutes les Données Guardian stockées par le Vendeur, que ce soit sur site ou hors site, doivent être facilement accessibles pour et par Guardian. Le Vendeur assurera la sécurité de toutes les Données Guardian en sa possession ou sous son contrôle et gèrera ou fera gérer un système raisonnable de sécurité des informations conforme à l'ensemble des lois en vigueur et conçu pour garantir raisonnablement la sécurité et la confidentialité de toutes les Données Guardian. Le Vendeur informera rapidement et sans retard indu Guardian de tout incident de sécurité lié aux Données personnelles. À la demande de Guardian, le Vendeur restituera à Guardian ou supprimera toutes les copies de Données Guardian ou de sous-ensembles desdites données, sans frais pour Guardian. Le Vendeur s'engage à ne pas vendre ni générer de revenus à partir des Données Guardian obtenues auprès de Guardian. Guardian est l'unique propriétaire de l'ensemble des Données Guardian et, à l'exception des Données personnelles concernant lesquelles aucune licence n'est octroyée, accorde au Vendeur une licence limitée et non-exclusive d'accès et d'utilisation des Données Guardian aux seules fins d'exécuter le Contrat en vigueur ou des contrats connexes entre Guardian et le Vendeur, tels que les contrats de support ou d'entretien.</p> <p>(b) Nonobstant toute stipulation contraire dans le Contrat, (A) le Vendeur fera en sorte que les Données personnelles ne soient disponibles que pour les membres de son personnel qui ont un besoin professionnel légitime d'accéder aux Données personnelles, qui sont liés par des obligations de confidentialité légalement contraignantes, qui ont suivi une formation aux politiques et procédures de protection des données en vigueur et qui n'accéderont qu'aux Données personnelles cohérentes avec les obligations légales, et (B) le Vendeur s'abstiendra de collecter, d'utiliser, de divulguer, de partager ou de stocker toute Donnée personnelle, excepté aux fins de satisfaire à ses obligations en vertu du Contrat en vigueur. Le Vendeur ne transfèrera pas et ne donnera pas accès aux Données personnelles en interne ni à des sous-traitants extérieurs au pays d'origine des données sans avoir préalablement établi une base légale pour ledit transfert et s'être assuré que le transfert répond aux exigences de la législation en vigueur.</p> <p>(c) Le Vendeur déclare et garantit à Guardian et à l'Acheteur que toutes les Données personnelles fournies par le Vendeur en relation avec les présentes Conditions ou en vertu d'un Contrat, sont ou ont été fournies volontairement et que le Vendeur a reçu le consentement des employés, le cas échéant,</p>

<p>(d) Whenever Seller employs the services of third-party service providers to assist it in performing its obligations under a Contract, Seller agrees that such service providers are capable of maintaining appropriate safeguards for Personal Data and that Seller has contractually obligated such service providers to maintain appropriate safeguards designed to comply with applicable law and applicable privacy standards. Seller will be liable for the acts and omissions of its subcontractors and sub-processors to the same extent that Seller would be liable if performing the services of each subcontractor or sub-processor directly.</p> <p>(e) Seller will provide to Buyer and / or to the provider selected by Buyer (such provider will be known as the "Successor Provider") assistance reasonably requested by Buyer to effect the orderly transition of Guardian Data (such assistance is referred to as the "Transition Services") following the termination or expiration of the applicable Contract, in whole or in part. The Transition Services will be provided on a time and materials basis and may include: (a) developing a plan for the orderly transition of the Guardian Data; (b) transferring the Guardian Data to a Successor Provider; (c) using commercially reasonable efforts to assist Buyer in acquiring any necessary rights to legally and physically access and use any third-party technologies and documentation then being used by Seller in connection with the Guardian Data; (d) using commercially reasonable efforts to make available to Buyer, pursuant to mutually agreeable terms and conditions, any third-party services then being used by Seller in connection with the Guardian Data; and (e) such other activities upon which the parties may agree.</p> <p>(f) The provisions in this Attachment C survive any expiration or termination of these Terms or a Contract.</p>	<p>pour partager lesdites Données personnelles ou informations avec Guardian et l'Acheteur.</p> <p>(d) Chaque fois que le Vendeur fait appel aux services de prestataires tiers pour l'aider à remplir ses obligations en vertu d'un Contrat, le Vendeur accepte que lesdits prestataires de services sont en mesure de gérer les protections appropriées des Données personnelles et que le Vendeur a contractuellement obligé lesdits prestataires de service à mettre en place des protections appropriées conçues pour respecter la législation et l'ensemble des normes en vigueur en matière de confidentialité. Le Vendeur sera responsable des actes et omissions de ses sous-traitants et sous-processus avec le même niveau de responsabilité qu'aurait le Vendeur s'il réalisait directement les services de chaque sous-traitant ou sous-processus.</p> <p>(e) Le Vendeur fournira à l'Acheteur et/ou au prestataire sélectionné par l'Acheteur (ledit prestataire étant appelé "Prestataire successeur") toute assistance raisonnablement demandée par l'Acheteur pour procéder à la transition ordonnée des Données Guardian (ladite assistance étant qualifiée de "Services de transition") après la résiliation ou l'expiration de tout ou partie du Contrat en vigueur. Les Services de Transition seront fournis sur la base du temps et des matériaux et peuvent inclure : (a) développement d'un plan pour la transition ordonnée des Données Guardian ; (b) transfert des Données Guardian à un prestataire successeur ; (c) utilisation de tous les efforts commercialement raisonnables pour aider l'Acheteur à acquérir tous les droits nécessaires pour accéder légalement et physiquement et pour utiliser toute technologie et documentation tierce alors utilisée par le Vendeur en relation avec les Données Guardian ; (d) utilisation d'efforts commercialement raisonnables pour mettre à la disposition de l'Acheteur, conformément à toutes conditions générales mutuellement convenues, tous les services tiers alors utilisés par le Vendeur en relation avec les Données Guardian ; et (e) toute autre activité dont les parties pourront convenir.</p> <p>(f) Les dispositions de la présente Annexe C survivront à l'expiration ou à la résiliation des présentes Conditions ou d'un Contrat.</p>
--	--